

REUNION ANNUELLE CONJOINTE VILLE-CPAS

Séance du 03 octobre 2023

La séance est ouverte à 18h10.

Présidence:

Mme A. Oger

Bourgmestre:

M. M. Prévot

Echevins et Echevines:

Mmes A. Barzin, Ch. Bazelaire, Ch. Deborsu, C. Halut, Ch. Mouget, S. Scailquin
M. L. Gennart

Président du CPAS:

M. Ph. Noël

Conseillers et Conseillères:

Mme D. Klein, Cheffe de groupe (Les Engagés)
Mmes C. Casseau-Guyot, C. Crèvecoeur, V. Delvaux
MM. D. Fiévet, F. Etienne, F. Mencaccini, B. Sohler

Mme C. Quintero Pacanchique, Cheffe de groupe (Ecolo)
Mmes A. De Gand, A. Hubinon, P. Grandchamps

Mme C. Absil, Cheffe de groupe (MR)
M. B. Guillitte, E. Nahon

M. F. Martin, Chef de groupe (PS)
Mmes C. Collard, M. Chenoy, N. Kumanova-Gashi, E. Tillieux
M. C. Pirot

M. J. Lemoine, Chef de groupe (DéFI)
M. P-Y Dupuis

M. R. Bruyère (PTB)

Conseillers et Conseillères de l'Action Sociale:

Mmes G. Demoustier, F. Collard; MM. E. Loriaux, P. Piron (Les Engagés)
M. D. Delecaut (MR)
M. D. Viroux (PS)
Mme S. Castelein (DéFI)
M. S. Pierrard (PTB)

Invité et invitées:

Mme B. Decissy, Directrice du Centre d'Action Interculturelle (CAI)
Emilie De Liamchine, Coordinatrice pédagogique (CAI)
Bernard Forget, Coordinateur parcours (CAI)

Secrétaires:

M. B. Falise, Directeur général adjoint

M. A. Sorée, Directeur général du CPAS

Excusées et excusés:

M. T. Auspert, Echevin

Mme L. Leprince, Directrice générale

MM. C. Capelle, V. Maillen, Conseillers communaux (Les Engagés)

Mme A-M. Salembier, Conseillère communale (Les Engagés)

MM. A. Gavroy, R. Robaye, Conseillers communaux (Ecolo)

M. L. Demarteau, Conseiller communal (MR)

M. T. Warmoes, Chef de groupe (PTB)

Mme F. Jacquet, Conseillère communale (PTB)

Mme F. Kinet, Conseillère communale

MM. J. Damilot, F. Seumois, K. Tory, Conseillers communaux (PS)

Mmes M. Ben Brahim, C. Geudevert, Conseillères de l'Action sociale (PS)

ORDRE DU JOUR

DIRECTION GENERALE	3
1. Rapport annuel des synergies et collaborations Ville-CPAS	3
2. Violences intrafamiliales	35
3. Multiculturalité (Centre d'Action Interculturelle).....	39

Séance publique

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Bonsoir à toutes et à tous, particulièrement à nos collègues de l'Action sociale, pour cette rencontre annuelle qui nous permet de prendre en considération tout ce qui a été réalisé au niveau social mais également prendre la mesure des grands enjeux auxquels nous sommes confrontés.

Je salue particulièrement aussi la présence des représentants du Centre d'Action Interculturelle (CAI) mais aussi tous ceux et celles qui nous écoutent, tout en saluant bien sûr le travail de tous ceux qui œuvrent dans le domaine du social.

J'ai quelques petites informations d'usage avant de commencer mais je voudrais d'abord passer en revue les excusés.

Pour la Ville, la Directrice générale, Madame Leprince sera absente, Monsieur Demarteau, Monsieur Damilot, Monsieur Warmoes, Madame Jacquet et je viens de recevoir un sms de Monsieur le Bourgmestre disant qu'il était coincé dans les embouteillages sur le ring. Donc il arrivera mais en retard.

Y a-t-il d'autres absents?

Madame Klein pour Les Engagés?

Mme D. Klein, Cheffe de groupe Les Engagés:

Oui, Vincent Maillen et Anne-Marie Salembier et Franco Mencaccini va arriver un peu plus tard.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Très bien, donc deux absents et un retard.

Madame Hubinon?

Mme A. Hubinon, Conseillère communale Ecolo:

Madame Quintero arrivera dans la mesure du possible, elle est retenue pour quelques minutes encore et Monsieur Robaye sera absent. Je ne connais le statut de Monsieur Gavroy.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Nous attendrons pour voir si Monsieur Gavroy nous rejoint ou non.

Pour les autres groupes politiques?

Monsieur Noël.

M. Ph. Noël, Président du CPAS:

Je prends la parole pour les Conseillers de l'Action sociale, ceux qui sont absents sont toujours au Comité. Vous savez que l'on a des comités plusieurs fois par semaine. Je voudrais les en excuser. Ils me tiennent au courant, ils ont encore deux auditions donc ils viendront dès que possible. Ils sont retenus par des obligations au niveau du CPAS.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Quels sont ces deux Conseillers que nous attendons avec impatience?

M. Ph. Noël, Président du CPAS:

Ils sont plusieurs, ceux qui ne sont pas là à savoir Cécile Geudvert, Etienne Loriaux, Geneviève Bauvin, Geneviève Demoustier, a minima ces quatre-là.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci beaucoup.

En ce qui concerne le parti Socialiste, en dehors des Conseillers CPAS?

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Je dois excuser Madame Malika Ben Brahim qui ne sera pas des nôtres ce soir et Monsieur Tory. Les autres devraient arriver avec du retard.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Incessamment sous peu. Merci beaucoup.

Donc quelques petites informations pratiques particulièrement pour ceux et celles qui ne sont pas habitués à venir en ce lieu.

Les micros sont nominatifs donc on vous demande de ne pas changer de place, parce que cela bouleverserait la tenue de cette assemblée.

Le mouvement des caméras est également lié à vos prises de parole, donc on vous demande d'éteindre le micro quand vous avez terminé.

Je rappelle également que la réunion de ce soir n'est pas un Conseil, donc il n'y a pas de délibération, pas de décision, pas de vote, pas de question complémentaire ou d'actualité, ni de chronométrage pour la prise de parole.

Merci déjà pour votre attention.

Sans tarder, je cède la place à Monsieur Philippe Noël, pour qu'il puisse nous présenter le rapport annuel des synergies et collaborations entre la Ville et le CPAS.

DIRECTION GENERALE

1. Rapport annuel des synergies et collaborations Ville-CPAS

M. Ph. Noël, Président du CPAS:

Rassurez-vous, même s'il n'y a pas de chrono, je ne serai pas long et je ne vais pas rééditer l'intégralité de ce qui a été déjà pu être présenté lors de la Commission conjointe mais simplement à destination des personnes qui nous suivent à distance, pouvoir simplement exprimer les éléments retenus dans ce rapport de synergies qui est le fruit d'une collaboration entre les Comités de Direction de la Ville et du CPAS, que je remercie pour leur contribution très importante sur le sujet.

→ Un Powerpoint est diffusé en séance.

Sans être trop long dans l'expression, le rapport des synergies se compose des 6 parties qui sont reprises ci-dessus. C'est un document qui fait plus d'une soixantaine de pages avec, outre les introductions, les éléments qui sont relatifs aux synergies existantes, celles qui sont programmées, celles qui – il faut bien le reconnaître – ne sont pas concrétisées, les éléments relatifs aux marchés publics et ce que nous appelons "les collaborations".

Ce rapport de synergies (faut-il le rappeler?) est issu du décret synergies de 2018, il est donc discuté lors de notre réunion conjointe que nous tenons aujourd'hui mais il est d'abord le fruit d'une réunion conjointe entre le Comité de Direction de la Ville et du CPAS, qui se sont réunis le 8 septembre dernier. Nous avons eu la présentation la semaine dernière et donc nous sommes ici dans cette réunion annuelle pour pouvoir en discuter plus amplement.

L'objectif est simplement de citer les quelques points d'attention qui ont été présentés de manière détaillée au niveau de la Commission, à savoir (je n'en citerai que 6)

- 1. Le transfert de l'Urgence sociale: pour rappel, depuis maintenant 3 jours, l'Urgence sociale, qui est à la fois le Dispositif d'Urgence Sociale (DUS) et l'abri de nuit, sont donc effectivement au CPAS. L'année 2022 a vu un travail très important pour pouvoir établir ce transfert.*
- 2. Nous avons eu l'occasion d'évoquer les groupes de liaison Logements et Voisinage, ces groupes interdisciplinaires qui réunissent des services communaux et du CPAS pour discuter de problématiques liées à du logement ou du voisinage, qui se réunissent de manière régulière.*
- 3. La Maison de l'Habitat qui, en 2023, a pu voir le jour mais qui est le fruit d'un travail de longue haleine et qui, certainement en 2022, a pu se concrétiser avec la localisation proche de l'hôpital CHR.*

4. *Action Logement, qui est un dispositif du CPAS mais qui est disponible pour l'ensemble des citoyens et qui est donc dynamique fort partagée aussi avec la Ville.*
5. *Le Comité stratégique de fin du sans-abrisme, qui est donc une émanation du Relais Social Urbain Namurois (RSUN) et qui relie donc à la fois l'association et à la fois les opérateurs publics pour travailler sur la fin du sans-abrisme, avec récemment un appel à projets auquel nous avons pu répondre conjointement, dans ce cadre-là.*
6. *Le 6^{ème} point qui a pu être évoqué et mis en évidence dans ce rapport des synergies est le topo relatif aux personnes qui ont fui l'Ukraine. On a eu l'occasion d'en faire un relevé le plus complet possible et de rappeler que, la situation n'étant pas terminée, nous avons toujours des personnes qui arrivent sur le territoire communal, certainement des personnes qui sont toujours présentes depuis le début du conflit mais qui continuent à arriver, avec un dénombrement qui a été estimé à environ 450 personnes d'origine ukrainienne, qui sont sur le territoire communal.*

Voilà, Madame la Présidente, les quelques mots que je souhaitais – je vous avais promis d'être bref – apporter en introduction pour rappeler les éléments à pointer dans ce rapport des synergies pour l'année 2022.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci beaucoup pour cette présentation succincte. La parole est maintenant bien sûr à tous ceux et toutes celles qui le souhaitent.

Y a-t-il des demandes?

Je vois Monsieur Martin, Madame Hubinon, Madame Klein, Monsieur Bruyère et je ne vois pas tous les doigts là-bas. Y a-t-il des Conseillers du CPAS qui souhaitent prendre la parole? Nous allons de toute façon toujours commencer par ces quatre interventions et puis nous verrons par la suite si d'autres questions sont encore à poser.

Monsieur Martin, je vous en prie.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Merci Madame la Présidente.

C'est toujours un plaisir de nous retrouver tous ensemble réunis. Je souhaite la bienvenue aux nouvelles têtes de nos collègues du CPAS. On ne se voit officiellement qu'une fois par an et donc on leur souhaite la bienvenue et bon travail.

Comme tel que présenté dans ce rapport sur les synergies, c'est le 4^{ème} établi sur base du modèle du Gouvernement wallon. Il permet, comme vient de le préciser le Président, de mettre en lumière la capacité de travailler ensemble, dans le cadre d'un objectif conjoint, au bénéfice direct des Namuroises et des Namurois.

Si la formule, en tout cas sur la forme, est sans doute perfectible, on se rappellera que nous avons connu par le passé des supports beaucoup plus légers, donc on se réjouira depuis quelques années de la formule étoffée. Elle permet en tout cas à tous les Conseillers réunis de pouvoir obtenir une information formelle sur les différentes thématiques essentielles abordées mais aussi d'échanger sur celles-là mêmes qui constituent en grande partie, sinon l'essentiel, de la Cohésion sociale de notre Ville. Les informations qui sont livrées sous forme de chiffres et d'action ne reflètent naturellement en rien les actions et initiatives de nos travailleurs mais en tout cas, on peut les percevoir. On ne voit sans doute que les chiffres, tant de la Ville que du CPAS. Sans aucun doute, les réunions entre les deux structures et l'action de terrain, notamment via les Codirs, afin d'assurer le fonctionnement des équipes ne sont pas repris comme c'était le cas et comme c'est précisé mais cela ne doit en tout cas pas le cacher.

C'est une nouvelle fois l'occasion pour nous de souligner l'œuvre quotidienne de ces hommes, de ces femmes, qui concrétisent et mettent en œuvre tant ces synergies que notre Programme Stratégique Transversal (PST). Il faut le souligner. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés et singulièrement la partie la plus visible de l'iceberg, puisqu'ils sont à nos côtés ce soir, le tandem du DG Alain Sorée et de Stéphanie Petrov, qui sont parmi nous ainsi que nos Directeurs généraux, la Directrice générale qui est absente mais notre Directeur général

adjoint, Benoît Falise qui est présent. C'est bien de saluer aussi le travail de l'administration qui derrière pour faire fonctionner la machine. C'est important de le souligner.

Pour que cela puisse dépasser notre sincère merci, nous souhaiterions vous entendre Monsieur le Président, sur la gestion des situations difficiles connues par les équipes de terrain et l'accompagnement de celles-ci.

Vous avez, par le passé, signalé votre attention mais il serait pour nous utile autant que rassurant de savoir que cela dépasse les bonnes intentions en actions concrètes. En ce sens, comment se portent nos travailleurs sociaux? Y a-t-il des manifestations de risques psycho-sociaux alarmants? Quels sont les accompagnements, le cas échéant, mis en place?

Dans le même ordre d'idées, il serait pour nous intéressant – sinon essentiel – de savoir ce qui a été mis en œuvre afin de récolter et d'entendre les besoins de terrain, en amont de votre conclave budgétaire, ceci afin de pouvoir répondre réellement sinon à tous les besoins, aux besoins essentiels, ceux qui apparaissent prioritaires pour notre base professionnelle, qui connaît sans doute beaucoup mieux le contexte et l'environnement social namurois.

Parce que les craintes et doutes sont réels et légitimes, il est de notre devoir, de votre devoir surtout, vous qui êtes à la manœuvre, d'en prendre la mesure.

Par ailleurs, connaissons-nous des problèmes majeurs en termes de recrutement? Je sais que sur certains secteurs, c'est difficile. Je pense que pour apporter une respiration essentielle à ceux qui en ont beaucoup sur le dos, il serait essentiel de vous entendre sur la question.

Je vous remercie déjà pour les réponses que vous nous apporterez.

Puisque c'est le moment du coup d'œil dans le rétroviseur, via ce tableau que vous avez succinctement présenté mais qui est beaucoup plus fourni. On ne manquera pas non plus de souligner le travail effectué et le professionnalisme de nos collaborateurs, tant dans les process que dans la mise en place des actions en gestion de crise. On se rappellera que lors d'un précédent Conseil, nous avons eu la chance d'avoir tous ces process établis. Je pense qu'il est utile de rappeler que nous avons passé, pendant quelques années et quelques mois, des situations difficiles et qu'aujourd'hui, si nous sommes opérationnels c'est aussi parce qu'il y a des travailleurs derrière qui ont écrit des procédures, qui les ont mises en œuvre. Je pense que c'est important de le souligner, peut-être davantage à nos collègues de la Ville.

En dehors de l'aspect des économies qui, nous le savons, sont bien nécessaires dans ce contexte, il est en effet satisfaisant de constater la concrétisation d'actions visant à assurer une efficacité toujours plus accrue de nos structures pour nos bénéficiaires.

D'importantes opérations de transfert de la Ville vers le CPAS ont été menées. Nous le savons, nous l'avons vécu cette année notamment, en rappelant que celles-ci correspondent à la vision de notre groupe Socialiste, maintes fois rappelée, en vue d'assurer une politique sociale cohérente et efficiente pour une ville telle que la nôtre.

En ce sens, après la Cohésion sociale ou encore l'abri de nuit, le tout dernier exemple est celui du DUS (Dispositif d'Urgence Sociale) qui est passé vers le CPAS, afin d'assurer une parfaite cohérence en termes de cohésion sociale.

Dans cette opération, quels sont les autres services, les pans de notre administration qui nécessiteraient encore ce type d'analyse d'opportunité à transférer, afin de pouvoir être dans cette vision de cohérence et d'efficacité?

Peut-être, si vous le permettez, vous demander comment se sont passés ces transferts sur le terrain? Est-ce que les travailleurs ont pu être rassurés? Est-ce qu'ils ont pu collaborer entièrement par rapport à certaines craintes (on peut le deviner)? Les travailleurs ont-ils pu être consultés ou entendus? Sans doute auront-ils besoin d'un accompagnement dans les premiers moments de ce transfert.

Avez-vous pu mettre à profit les audits réalisés en interne ou en externe, comme celui réalisé dans le cadre de ces mutations de l'abri de nuit?

A ce sujet, dans ce dossier, les choses évoluent-elles favorablement? A l'aube de l'hiver, nous sommes naturellement préoccupés par la situation ou plutôt par les évolutions nécessaires de

notre abri de nuit, à différents niveaux. On souhaiterait pouvoir vous entendre sur cette question.

Plus globalement, s'il est certes difficile de mesurer les impacts et effets de ces transferts que je viens d'évoquer et qui, pour nous, devraient être positifs (on peut en tout cas l'espérer, c'est à cela que cela sert), vous comprendrez aisément que nous ne pouvons attendre nos débats à propos de votre maquette budgétaire pour être rassurés quant aux moyens alloués à l'opérationnalisation de ces transferts, au fonctionnement et au développement de ces nouveaux services, de ces nouveaux pans qui structurent désormais notre CPAS.

Considérant le contexte budgétaire difficile que nous connaissons, pouvons-nous être rassurés sur le fait que ces transferts auront bien les moyens nécessaires pour fonctionner et surtout, se développer devant la situation difficile et le contexte?

Pour terminer, vous comprendrez aisément que j'ai été – et notre groupe – un peu interpellé sur les communications qui ont été faites ce jour, dans la mesure où nous tenons justement aujourd'hui un Conseil conjoint et que ce Conseil conjoint aurait sans doute pu être le lieu de débats et d'échanges sur les choix politiques que vous avez posés. Je ne veux pas tirer sur l'ambulance mais ce que l'on a pu lire (on n'a pas encore toutes les explications mais en tout cas, il y a un slide qui nous a été communiqué quant à certains choix) cela répond aux derniers débats que nous avons eus sur des réponses autres que sécuritaires par rapport à la situation que nous avons à vivre sur la ville. Cela, on ne peut pas vous le reprocher puisque nous étions nous-mêmes demandeurs.

Cela étant, dans les choix qui ont été posés, un certain nombre de questions se posent. Je ne sais pas si vous aurez l'occasion de nous en dire plus aujourd'hui mais le lieu et le moment le méritaient. Pouvoir vous questionner sur "Pourquoi, concernant la précarité, des choix ont-ils été posés sur certains outils et pas sur d'autres?" alors qu'on sait qu'ils sont tous en souffrance.

J'ai envie de dire que je fonctionne comme un vieux disque rayé, vous m'en excuserez, mais j'ai vraiment, vraiment beaucoup de mal à comprendre la question de l'efficience et des synergies concernant le Relais Social Urbain Namurois. Il y a, pas plus tard que quelques jours d'ici, des Conseillers, moi-même, la Présidente et d'autres, nous étions présents à une réunion de l'organe d'administration où nous avons évoqués des problématiques, notamment sur la Croix-Rouge, d'autres problématiques, l'état de la situation, c'est là où se débattent (vous le savez aussi quand vous participez aux réunions), c'est le lieu de prédilection où on questionne l'efficience, l'efficacité des moyens que l'on donne par rapport aux besoins de terrain.

Je me questionne et je ne comprends pas pourquoi – vous allez peut-être tenter de me répondre et de me convaincre, mais je n'en suis pas sûr – le Relais social n'est pas sollicité sur ces questions-là, sur les choix d'opportunité, sur les moyens à donner, sur quelles structures sont réellement atteintes par une question de fonctionnement.

Aujourd'hui, vous avez posé un certain nombre de choix, je ne veux pas critiquer les choix qui ont été faits, je sais que cela fera du bien à celles qui auront l'immense chance d'avoir une plus-value mais tous ceux qui sont sur le carreau, qui fournissent un travail, auront peut-être du mal et ont du mal aujourd'hui à comprendre les choix qui ont été posés, tant la situation reste complexe.

Je peux par contre me réjouir d'une problématique que j'avais moi-même dénoncée, il y a quelques années: lorsque j'étais président d'une maison de quartier qui s'était vue amputée d'une série de travailleurs sociaux de terrain. Je vois aujourd'hui qu'on les ramène dans les quartiers, c'est une bonne chose. C'est d'ailleurs un des souhaits que j'ai formulés à plus d'un titre lorsque je questionne Monsieur le Bourgmestre, dans sa casquette de Président de Zone de Police, lorsque l'on apporte des éléments supplémentaires en termes d'apports sécuritaires. Je reviens toujours sur le fait que c'est aussi important d'avoir des éducateurs de rue, d'avoir aussi un Relais social de quartier.

Donc je ne peux que m'en réjouir, même si j'ai envie de dire que cela n'arrive seulement maintenant. Mais cela arrive et c'est un bon signe.

Pour le reste, je voudrais vous remercier déjà pour les réponses que vous apporterez à nos sollicitations.

Soyez assurés que l'ensemble de notre groupe se réjouit du travail qui est mené par nos équipes pour faire en sorte que la cohésion sociale puisse avoir tout l'impact et surtout l'importance qu'elle doit avoir sur une ville comme la nôtre.

Merci de votre attention.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Monsieur Martin.

Les dernières questions que vous avez posées sortent un tout petit peu du cadre du rapport annuel mais nous comprenons bien sûr que c'est l'occasion, ici aussi, de parler de la politique sociale à venir.

Je passe maintenant la parole à Madame Hubinon.

Mme A. Hubinon, Conseillère communale Ecolo:

Merci Madame la Présidente.

Monsieur le Président, cher Philippe,

Merci pour cet inventaire, non-exhaustif mais éclairant, sur les réalisations conjointes du CPAS et de la Ville en 2022.

A la lecture du rapport, on se dit qu'on aurait pu compléter cette liste par d'autres actions menées conjointement avec succès au cours de cette dernière année.

Je souhaite en identifier trois.

La collaboration de plus en plus intense entre les écoles communales et la cuisine centrale du CPAS qui a abouti, depuis le début de cette année scolaire 2023, à la fourniture de repas de midi sains et de saison pour les enfants de ces écoles communales.

Pour la cuisine centrale du CPAS, cela représente la préparation de 850 repas quotidiens supplémentaires, le double de ce qui se faisait jusqu'à présent.

Un véritable succès que l'on doit à l'implication et à la coordination des services des deux institutions, Ville et CPAS, et qui nous permet de proposer des repas de qualité et de réduire notre impact sur le dérèglement climatique.

L'année 2022 a été consacrée à l'analyse technique, logistique et financière du projet, à l'engagement d'un gestionnaire des repas scolaires, à l'achat du matériel nécessaire au transport et à la réchauffe, au lancement d'un projet de potage et collations dans 5 implantations et à la réalisation d'ateliers intergénérationnels dans les maisons de repos du CPAS. Un projet exigeant qui démarre donc sous les meilleurs auspices, même si, bien sûr, l'analyse et l'amélioration de celui-ci doivent nous animer.

Autre nouveauté en 2022 : la mise en place d'un groupe de travail sur la précarité infantile qui se rencontre régulièrement, afin de réfléchir, de co-construire et de coordonner un plan d'actions dans les crèches et les écoles communales pour lutter contre celle-ci. De premières actions sont en train de voir le jour, grâce à la collaboration de chacun, et bien sûr nous devons nous en réjouir.

Je soulignerais aussi les synergies – c'est le mot du jour – parfois moins visibles mais tout aussi importantes, entre les services des deux institutions en matière de ressources humaines et logistiques notamment. Elles apportent de la cohérence et permettent de générer des économies.

Parmi ce qui a été présenté ce soir et surtout lors de la commission préparatoire, je voudrais revenir sur la question du transfert de l'urgence sociale. Mon collègue, Monsieur Martin, en parlait il y a un instant.

Nous sommes nombreux et nombreuses à nous réjouir de ce changement.

Comme dans les autres villes, c'est désormais le CPAS – conformément à la loi organique des CPAS – qui est en charge de l'urgence sociale à Namur, c'est-à-dire de l'abri de nuit, du DUS,

de la consigne sociale prochainement et du principe Housing first.

Nous nous en réjouissons parce que cela va permettre une prise en charge plus globale et cohérente des personnes hébergées ou des personnes confrontées à une urgence sociale, en créant des ponts plus facilement avec les autres services du CPAS qui sont actifs en matière d'insertion sociale, de logement, d'emploi par exemple.

Cependant, il faut savoir que transférer des pans entiers d'un service d'une institution à une autre n'est jamais une démarche anodine. D'innombrables questions pratiques, techniques, budgétaires et humaines ont dû trouver une réponse au cours des derniers mois. Un travail colossal a été assumé par la Ville et le CPAS dans la dernière année pour parvenir à opérationnaliser ce changement, en douceur nous l'espérons, au 1^{er} octobre dernier.

Nous sommes conscients de ce que cela implique pour les travailleurs et travailleuses, mon collègue Monsieur Martin vous interrogeait sur l'impact que cela avait eu dans les équipes, vous nous répondrez dans quelques instants, même si nous sommes persuadés que c'est pour un mieux pour les bénéficiaires.

Heureusement, et je crois que les équipes l'ont déjà constaté : le CPAS fait tout pour les accueillir chaleureusement.

Nous sommes aussi persuadés que les collaborations avec les services de la Ville – les TSP, les Ecoute-pouce, le service D'pause, le Plan de Cohésion sociale, l'ensemble du service de Cohésion sociale mais aussi d'autres services comme le service Population par exemple – que ces collaborations se poursuivront avec la même qualité et intensité que jusqu'à présent. En donnant, comme toujours, la priorité à l'intérêt des bénéficiaires qu'ils accompagnent.

Il y a et il reste bien sûr des défis sociaux d'envergure à Namur. L'actualité nous le rappelle au quotidien. L'annonce des efforts d'aujourd'hui aussi.

Nous pouvons cependant tous constater que ces dernières années ont vu augmenter les synergies et collaborations entre ces deux grandes organisations que sont la Ville et le CPAS de Namur, et ce pour le bien des Namuroises et des Namurois qui sont toujours au centre des attentions respectives.

Selon le groupe Ecolo, cela n'est pas étranger à la concrétisation de cette intention affirmée en début de législature : la concentration des services du CPAS et du service de la Cohésion sociale de la Ville au sein des mains d'un seul et même titulaire, en y ajoutant la politique du logement, qui nous semble aujourd'hui encore, montrer ses fruits.

Félicitations donc pour le travail et merci encore pour les réponses complémentaires.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Madame Hubinon.

Madame Klein, c'est à vous.

Mme D. Klein, Cheffe de groupe Les Engagés:

Merci Madame la Présidente et bonsoir à tout le monde.

Au nom du groupe des Engagés, je souhaitais tout d'abord remercier l'ensemble des services de la Cohésion sociale et du CPAS pour ce nouveau rapport des synergies.

D'année en année, il est plus intéressant. Le résultat, sans doute, d'une collaboration de plus en plus étroite entre des équipes conscientes des complémentarités.

Le plus bel exemple est sans doute le transfert en cours de l'urgence sociale de la Ville au CPAS.

Évidemment c'est le résultat d'une volonté politique de plus grande cohérence et d'efficacité, exprimée dans les décrets synergie du 19 juillet 2018 mais aussi de "l'habitude" d'avoir eu à traverser ensemble de grandes crises qui n'ont pas manqué ces derniers temps.

Après le Covid et les inondations, les équipes ont dû faire face à la crise des réfugiés ukrainiens. Merci encore à elles pour cette disponibilité dans l'urgence.

Le rapport des synergies fait notamment état des moyens mis en œuvre pour prévenir et lutter contre la grande précarité, que l'on sait malheureusement en augmentation à Namur, comme partout, spécialement dans les grandes villes.

Ce rapport fait en quelques sortes aussi un premier point sur la charte du sans-abrisme, signée par notre Conseil voici déjà 3 ans, en 2020.

Son application peut paraître toujours trop lente face à l'ampleur des besoins. La Maison de l'Habitat – vous l'avez dit Monsieur l'Echevin – inaugurée récemment et qui regroupe l'ensemble des acteurs et actrices du logement, devrait fournir une réponse mais malheureusement on le sait, Namur fait face à une crise du logement qui touche elle aussi la plupart des grandes villes.

J'aimerais plaider pour trois petites idées que j'ai déjà un peu exprimées.

La première, déjà émise en Commission, est celle peut-être un peu compliquée mais j'y reviens parce que je trouve que cela vaudrait la peine de creuser: c'est celle des collocations sociales. On sait que, face à la pénurie de logements, c'est un mode et une façon de se loger qui rencontre un certain succès sur le marché privé. Je sais qu'il y a des difficultés, vous me l'avez dit en Commission, mais je me dis que peut-être la Maison de l'Habitat ou ailleurs, un autre organisme, pourrait quand même creuser la question.

On avait vu, par exemple, pour les résidences-services, finalement elles sont apparues d'abord dans le marché privé puis finalement, on voit qu'elles ont été ouvertes aussi dans nos maisons du CPAS, avec beaucoup de succès.

Je soumets cela à votre sagacité. Il y a sans doute des difficultés au niveau des sociétés du logement. Peut-être que ce serait plus souple ou envisageable avec l'AIS ou la Régie mais je trouve que cela mériterait au moins d'y réfléchir puisque l'on sait, face à cette crise du logement, qu'il faut faire preuve de créativité.

Vous en avez parlé aussi, Monsieur l'Echevin: félicitations aux services – et surtout à Pascale Dupuis qui a porté le projet – de répondre à cet appel à projet de la Région wallonne "Territoire Zéro sans-abrisme avec, à la clé, un espoir de décrocher 6,6 millions pour Namur. Nous apprécions particulièrement qu'à cette occasion, pour la première fois, un acteur de la santé mentale comme le Beau Vallon s'intègre dans le dispositif au côté des actrices et acteurs sociaux.

Nous voudrions vraiment insister une nouvelle fois sur la nécessité de prendre en compte cette dimension importante de la santé mentale et des assuétudes, dans la lutte contre le sans-abrisme et la grande précarité, puisque l'étude que vous aviez menée voici quelques temps à Namur, sur le mal logement, avait bien fait apparaître que la moitié des personnes sans-abris ou touchées par le mal logement, souffraient de problèmes psychiatriques.

Nous voulons donc vous encourager à évoluer dans les meilleurs délais vers ce que vous appelez "un accueil socio-sanitaire" des personnes fragilisées.

Par ailleurs, dans la lutte contre le sans-abrisme et le mal logement, je voudrais à nouveau insister sur la dimension de genre. Alors que la pauvreté concerne partout d'abord et en grande majorité les femmes et les enfants, celles-ci sont rares dans les abris de nuit. Monsieur l'Echevin, vous nous avez expliqué en Commission, qu'elles trouveraient plus facilement d'autres formes de logements. C'est une question qui nous semble devoir être creusée. En effet, quels types de logement et à quel prix?

Les équipes sociales de l'abri de nuit font un travail exceptionnel et ingrat mais on ne peut pas ignorer les problèmes de violence qui surgissent et dissuadent, au premier chef, les femmes d'y pénétrer mais aussi des hommes. On ne peut pas davantage ignorer les risques d'exploitation sexuelle par autrui, qui sont liées au logement de fortune.

Nous voudrions plaider et vous encourager à plancher, à nouveau dans les meilleurs délais, sur la concrétisation d'un abri de nuit pour femmes, comme il vient de s'en ouvrir un à Bruxelles.

Enfin, cette journée du 3 octobre est décidément placée sous le signe de l'action et de la

cohésion sociale, 15 jours avant la Journée mondiale de lutte contre la pauvreté, le 17 octobre. Le groupe des Engagés ne peut manquer de saluer les efforts consentis par le Collège au travers de son tout nouveau Plan d'action: sécurité, fragilité, attractivité, présenté ce matin en conférence de presse.

Les synergies et les collaborations ne doivent pas se limiter au secteur social. L'approche transversale doit concentrer d'autres départements.

Nous remercions la Ville pour les plus de 800.000 € qui seront investis dans l'aide alimentaire, l'accueil de jour et la vie des quartiers mais nous pensons que la Police peut aussi jouer un rôle essentiel en posant un cadre, en rassurant, en venant en soutien.

Nous accueillons donc positivement l'arrivée à Namur, comme à Bruxelles, d'une team Herscham, ces anges gardiens des sans domicile fixe et des personnes dépendantes d'assuétudes.

La précarité est un problème complexe dont les causes sont multiples et qui nécessitent des réponses variées et une mobilisation de tous et de toutes.

Merci pour votre attention.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Madame Klein.

Monsieur Bruyère, c'est à vous.

M. R. Bruyère, Conseiller communal PTB:

Merci Madame la Présidente.

On va faire au mieux pour une première.

*Monsieur le Président du CPAS,
Chers Collègues du Conseil communal et du Conseil du CPAS,*

Il y a plusieurs choses.

La première chose: d'abord merci pour le rapport. Merci pour la présentation qui était claire et vachement concise, comme quoi il y a des politiciens qui tiennent parole ici. Merci évidemment pour le contenu.

Et surtout, comme parti des travailleurs, on veut toujours profiter chaque année de ce moment-ci où l'on met en avant tout le travail social, pour montrer tout notre respect pour les travailleurs de terrain, que ce soit les travailleurs sociaux et l'ensemble des services, puisque ce sont des services très complets avec des centaines de travailleurs.

Clairement, les crises ont été expliquées: il y a eu la crise de l'énergie, les inondations, maintenant l'accueil des réfugiés ukrainiens, toute une série de crise sur une crise globale du capitalisme qui, depuis des années, crée de plus en plus de pauvreté. Donc il est clair que c'est extrêmement difficile pour eux. Ce n'est pas pour rien qu'il y a des signaux d'alarme, des alertes rouges assez régulièrement de la part des associations, qui sont tous les jours sur le terrain pour aider les personnes dans la plus grande précarité. Ce n'est pas pour rien non plus que, de crise en crise, tout ce qu'ils se prennent dans la figure finit aussi par créer des malaises au travail, des burn out, etc. D'abord et avant tout, aujourd'hui, on doit leur témoigner tout notre respect.

Cela, c'était une première chose.

Une deuxième chose, je suis assez d'accord avec Monsieur Martin: il y a quand même un lien entre les choses. Il y a un lien entre le communiqué de presse d'aujourd'hui et le débat que l'on a aujourd'hui. Le communiqué, je le reprends vite, parle de cohésion sociale (je ne me souviens plus exactement) dans la sécurité, fragilité, attractivité, résoudre les problèmes et la cohésion sociale. C'est clair qu'il y a un lien avec les débats d'aujourd'hui. Donc oui, je vais y faire aussi référence.

La première référence c'est que cela fait des mois et des mois que l'opposition pousse pour

des investissements sociaux conséquents. Cela fait des mois que l'on nous dit qu'il n'y a pas d'insécurité réelle, que ce n'est qu'une insécurité ressentie. Je vois encore maintenant que les avis changent. On disait qu'il n'y avait pas d'argent pour investir dans la Police de proximité, manifestement les avis changent; qu'il n'y avait pas d'argent pour investir dans des parkings gratuits, dans l'aide aux commerces, dans l'exonération de taxes et finalement cela se fait, les avis changent; qu'il n'y avait pas toujours assez d'argent pour les banques alimentaires ou l'investissement dans les quartiers pour réinvestir les quartiers, que la Ville aille à nouveau dans les quartiers populaires en difficulté et en précarité, avec des travailleurs sociaux et manifestement, on est capable d'engager en fait beaucoup d'argent. On parle d'1,5 million structurel, 2 millions clairement pour cette année.

Le bilan que l'on tire en tant que PTB c'est que la lutte paie et que c'est juste de pousser. Hier, c'était impossible ("Il n'y a pas d'argent", "C'est la crise, Monsieur Bruyère", etc.) et finalement on est capable de dégager de l'argent. C'est une très bonne chose. Nous, cela nous encourage et on va continuer à le faire. D'un côté cela va dans le bon sens mais vu votre propre rapport, c'est clair que c'est encore insuffisant pour résoudre l'immense tâche que l'on a face à nous. Il y a un décrochage complet de milliers et milliers de nos concitoyens qui tombent dans la précarité, avec la crise énergétique et à cause de plein d'autres choses.

Par rapport à cela, avec le PTB, on soutient les récents investissements mais il est clair que ce n'est pas encore du tout à la hauteur de l'enjeu. On va inévitablement, dans les années à venir (pas besoin d'avoir une boule de cristal) continuer, puisque la précarité augmente, à avoir plus d'agressivité et plus de problèmes dans notre ville. Cela, c'était une deuxième chose.

Une troisième chose: je m'excuse de ne pas avoir été là le lundi 25 parce que j'étais malade. J'ai encore deux ou trois questions pour mener le débat. En soi, on trouve cela sain de mener les débats en public, devant les gens, devant les électeurs c'est-à-dire ici et pas que en Commission.

Plusieurs questions. C'est très clairement mis plusieurs fois: on parle du Housing first pages 17, 35, 59 donc le processus de dire qu'un des éléments-clé pour qu'une personne sorte de la grande précarité et de la rue est d'abord d'avoir un logement, avec un logement transitoire. Si je comprends bien, les chiffres sont plus ou moins de 20 personnes par an qui sont concrètement aidées grâce à cela et dont le bilan est clairement positif, qui sortent de la rue pour le dire simplement. Après, je peux me tromper si c'est une question de chiffre, discutons-en.

Sauf que, si j'ai bien compris les chiffres que l'on avance année après année, il y a plus ou moins 100 personnes en plus d'année en année qui sont sans abri à Namur. Il y a 12 ans, on parlait d'un peu plus de 150 personnes, maintenant on parle d'un peu plus de 1.100 personnes.

La note indique clairement qu'il y a un objectif que l'on a signé, le plan sans-abri à l'horizon 2030, c'est dans 6,5 ans maintenant. La note dit qu'il faut des mesures concrètes mais le fait de le dire n'était pas si clair pour moi et pour nous. Qu'est-ce que cela veut dire des "mesures concrètes"? En gros, première question: quel est le plan concret pour résoudre ce grave problème que l'on a par rapport au sans-abrisme qui explose?

Deuxième chose: vous parlez vous-même de précarité dans les écoles. Il y a plusieurs éléments assez intéressants dans la note en page 15 et plus loin, avec des solutions concrètes (offrir la gratuité des activités collectives communales pour certaines familles, des repas, etc.) mais ma question est: pour toutes les personnes qui sont juste au-dessus du fait d'avoir le droit d'émarger au CPAS, toutes les personnes qui, pour des raisons x ou y, gagnent un petit peu trop pour avoir des aides mais qui sont quand même en difficulté, quel est le plan?

Vous évoquez vous-même, en page 16, qu'il y a un problème assez conséquent de manque de places en crèche, de manque de flexibilité. Je suppose que vous voulez dire qu'il n'y a pas d'horaires assez larges pour pouvoir permettre à des travailleurs qui travaillent à pauses (6h-14h ou 14h-22h) de déposer leurs enfants. On partage cette inquiétude mais du coup, quelle est la proposition concrète? A priori, c'est plus de places en crèche et plus de crèches mais ce n'est pas tellement les choix politiques qui ont l'air d'être faits, donc c'est intéressant que l'on puisse avoir une réponse là-dessus parce que l'on partage vraiment les constats.

Article 60: le concept de l'article 60, donc des emplois subsidiés et des mises en disponibilité le plus souvent pour la Ville, de la part du CPAS, quel est le bilan. A la fin, est-ce que les gens sont vraiment engagés par la Ville ou pas? En tout cas, les échos que l'on a d'autres villes, d'autres associations de défense des allocataires sociaux sont plutôt de dire que ce sont des emplois subsidiés à bas coût mais qu'une fois que le contrat est terminé, il n'y a pas d'engagement.

Une dernière question. La question de la lutte contre la pauvreté et la précarité, ce n'est pas uniquement une question d'agir une fois que les gens sont déjà dedans. Il y a évidemment des milliers et des milliers de gens qui sont juste à la limite de la ligne de flottaison, qui ont du mal à payer les factures mais qui les paient quand même, en faisant une économie là-dessus, là-dessus, en faisant parfois des choix très durs. Par exemple ici, on voit dans la note que d'un côté, il y a plus ou moins 800 personnes qui demandent de l'aide (ce n'est pas toujours très concret dans ce que cela veut dire) au logement. Il y a beaucoup de gens qui, maintenant, ont un problème de logement. Cela ne veut pas forcément dire qu'ils sont à la rue. C'est un logement insalubre, "Je veux partir, je veux agrandir ma famille et le logement actuel de 60m² ne suffit pas", etc. Clairement, il y a l'air d'avoir une saturation, c'est ce qui a notamment été dit en Commission de préparation, du marché locatif. Manifestement, le fait de laisser le privé avoir la main sur le marché locatif (Thomas&Piron et d'autres mais c'est eux qui ont la palme ici), le fait que la Ville ne s'investisse pas ou quasiment pas là-dedans, manifestement cela ne marche pas puisqu'il y a, d'année en année, une saturation encore plus forte du marché privé.

Une solution pourrait être un investissement sérieux dans le marché public, notamment parce que rien que dans une logique capitaliste (pour utiliser un laid mot), investir dans du logement public de qualité, permet de garder de l'argent à long terme. Ce sont des gens qui sont sur liste d'attente et donc ils pourraient, demain, être logés et rester des dizaines d'années dans un logement avec un revenu fixe. Là-dedans, il y a aussi toutes ces familles de travailleurs.

C'était toute une série de questions. Je suppose qu'il y aura encore un échange mais merci d'avance pour votre attention et vos réponses.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Monsieur Bruyère.

Monsieur Lemoine a également souhaité prendre la parole. Je vous en prie.

M. J. Lemoine, Chef de groupe DéFI:

Merci Madame la Présidente.

Je m'excuse pour mon retard.

Monsieur le Président du CPAS,

Mes chers Collègues du CPAS,

Je souhaitais d'abord évidemment remercier l'ensemble des services pour ce rapport annuel qui est toujours clair, accessible et instructif pour tous.

Le fait est, comme nous l'avons dit lors de notre dernière réunion annuelle, que les prix se sont enchaînés, que le niveau communal est, depuis ces dernières années, le premier touché par ces complications.

Il réside comme étant le plus proche de nos concitoyennes et de nos concitoyens et face à ce constat, les conséquences sont difficiles aussi au sein de notre collaboration avec le CPAS. Le travail social ne manque pas.

Si certains, en période électorale, se verraient bien "saquer" dans le CPAS, d'autres voudraient des financements plus élevés de nos CPAS, donc plus d'aides, plus de services de la part de nos pouvoirs communaux.

Le fait est pourtant que l'argent magique n'existe pas, comme certains le voudraient. Le fait est aussi que les décisions radicales, comme celles (je fais une allusion plus internationale) qui ont été prises ailleurs en Europe et notamment en Italie de totalement supprimer cette

branche de l'aide sociale, démontre son importance capitale, tant une partie de sa population a vrillé dans des situations dramatiquement précaires.

En fait, j'en suis plus que convaincu, les solutions radicales uniques et faciles n'existent pas, sauf dans un désir électoraliste. Encore moins dans une époque comme la nôtre. Le monde se complexifie et emmène inévitablement avec lui des défis d'ampleur au sein desquels les pouvoirs locaux ne sont jamais épargnés.

J'ai eu la chance d'exercer le mandat de Conseiller au CPAS durant un peu plus de 2 ans. J'ai constaté à quel point il était parfois complexe de garder une certaine distance par rapport à des situations humaines délicates, à des familles qui subissent des crises du pouvoir d'achat, à des nouveaux profils qui, auparavant, parvenaient à nouer les deux bouts et qui, à présent, se trouvent obligés de se diriger vers nos services.

Pourtant, si la Commune tend à trouver un équilibre budgétaire et de relever ce qui est relevable, elle se retrouve parfois bien seule dans ce combat, comme dans d'autres, les autres niveaux de pouvoir ne garantissant pas une aide dans la mesure des nouveaux enjeux sociaux.

Avez-vous une connaissance chiffrée de ces nouvelles familles de travailleurs qui sollicitent les aides de vos services, en raison du fait notamment que leurs salaires ne suffisent plus?

Oui, bien sûr, il est essentiel qu'un lien de solidarité persiste au sein de notre société. Pour préserver la dignité, pour garantir un équilibre, pour assurer la paix sociale, pour que chacune et chacun ait l'opportunité de rebondir, tout en étant accompagné et aiguillé dans des moments où certains repères sont perdus et où, pourtant, il faut se montrer plus solide que jamais.

C'est le rôle qu'assure nos équipes de terrain, nos services, nos assistantes et nos assistants sociaux, que je tiens à saluer et à remercier pour leur implication qui dépasse bien souvent le seul cadre professionnel, qu'il s'agisse de dossiers liés au logement, à la grande précarité ou à la cohésion sociale.

Cependant, comme je l'ai dit dans mon introduction, la clé doit rester l'équilibre, la nuance. Chacun sait ici que notre parti plaide pour ce terme parce que nous nous retrouvons dans un débat qui, bien souvent, reste trop polarisé.

Oui, un lien de solidarité est essentiel, je viens de vous le dire mais non, il ne peut constituer une situation trop prolongée, acquise et de longue durée.

Oui, l'urgence c'est d'investir pour notre CPAS, dans la formation professionnelle et la réinsertion dans la vie active, surtout pour des personnes qui en sont pleinement capables, surtout pour des personnes qui peuvent atteindre d'autres horizons et surtout – vous l'aurez compris – chez les jeunes.

Pouvez-vous m'indiquer des précisions quant à ces divers processus de réinsertion et le bilan tiré de votre action à ce sujet mais également vos pistes éventuelles d'amélioration pour l'insertion de la jeunesse mais également des autres catégories des allocataires sociaux?

Si notre CPAS doit être le filet de sécurité avant la totale précarité, il doit également et surtout être cet outil de transmission vers le rebond et la réinsertion. Il doit aussi – disons-le tout haut lorsque certains le pensent tout bas – être parfois plus mesuré dans son aide afin qu'il existe et persiste un écart entre celui qui, chaque matin, se lève pour travailler et celui qui bénéficie d'une aide provenant d'un effort conjoint de toute une société.

Parce que la clé reste la motivation, l'attractivité à aller chercher cet avantage que procure le travail, même si le CPAS – je le dis – n'est pas le seul acteur dans cet effort et que les bas salaires doivent être revus pour accentuer cet écart. Mais cela doit faire l'objet d'un débat dans d'autres assemblées.

Permettez-moi une autre nuance que je souhaiterais apporter. Si la précarité doit faire l'objet de toutes les attentions, être traitée avec la compréhension et l'écoute qu'elle mérite, elle ne peut pas non plus l'excuse à tous les écarts, à tous les comportements, à tous les outrages et à des incivilités.

Oui, j'ai été troublé par le fait d'entendre, lors de notre dernier Conseil, que sous le couvert

d'une situation certes extrêmement difficile, nous devrions presque être aptes à tout accepter. Hé bien non.

Il ne s'agit pas ici de criminaliser la pauvreté, comme certains propos l'ont trop facilement déclaré, presse oblige sans doute, mais de faire respecter la loi. Nous sommes tous égaux face à elle et parce qu'elle réside le rouage de notre société, d'un environnement viable pour tous, d'un quotidien viable pour tous, d'un vivre ensemble acceptable pour tous.

N'oublions jamais que l'un des objectifs de nos garanties et de nos droits sociaux n'est autre que la paix sociale. Si notre classe moyenne, nos travailleurs, nos indépendants font leur part du job, en finançant par leurs efforts ces aides sociales et garantissent la pérennité d'une solidarité, ils ont droit eux aussi de constater les bienfaits de ces efforts consentis.

Ces bienfaits, majoritairement, c'est la sécurité. C'est pourquoi je vous dis publiquement que je soutiens une certaine sévérité face à des actes récurrents, au sein de notre centre-ville notamment, d'incivilité.

Si la mendicité est un droit, l'agressivité n'en est pas un. Si la précarité est un drame, elle ne justifie pas tout et surtout jamais la peur ou la violence dans les deux sens.

C'est pourquoi je souhaiterais plaider ce soir pour la mesure parce que les questions sociales le méritent. Ne tombons pas, même en campagne électorale, dans des propos faciles, dans un sens ou dans l'autre. Redoublons d'efforts pour soutenir celles et ceux qui en ont besoin mais garantissons aussi que la formation et la réinsertion soient une priorité. Soyons réalistes. Ne cédon pas aux slogans, ne cédon pas à l'extrémisme, ni à l'over bien-pensance mais soutenons ce qui est viable et acceptable, à la fois pour les allocataires sociaux, pour les travailleurs, pour notre Ville, pour la synergie avec son CPAS qui, plus que jamais, doit être renforcée pour répondre aux défis de demain.

Je vous remercie.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci aussi Monsieur Lemoine.

Quelqu'un souhaite-t-il encore prendre la parole?

Madame Chenoy, je vous en prie.

Mme M. Chenoy, Conseillère communale PS:

Merci Madame la Présidente.

Merci Monsieur Noël pour votre brève présentation, très succincte.

Je voudrais ici souligner le travail de tous les acteurs CPAS-Ville, comme l'ont fait mes collègues, qui ont travaillé conjointement, malgré les crises successives. On ne va pas revenir là-dessus mais on sait combien cela a été compliqué pour les équipes. Donc c'était important de souligner le travail qui a été fait jusqu'ici.

Je voudrais particulièrement aussi mettre en lumière le travail du Relais social, notamment dans le cadre de la lutte contre le sans-abrisme puisque, pour rappel, tous les groupes politiques ici présents, ont signé une charte communale pour la fin du sans-abrisme à Namur.

A cette fin, on sait combien le logement tient une place centrale dans la lutte contre le sans-abrisme et je rappelle que le logement est un droit fondamental.

Les chiffres du Relais sont encourageants car, depuis 2014, ce sont près de 300 personnes qui ont pu sortir de la rue, grâce aux projets Capteur de logement, Housing first et Fissa (First In Street Support Assistant).

J'encourage donc la majorité à continuer à soutenir et surtout à développer ce type de projets oh combien cruciaux. Le sans-abrisme tue. Le sans-abrisme exclue les personnes de leurs droits fondamentaux. Il est essentiel de donner la priorité aux solutions structurelles orientées vers le logement.

Je vous remercie.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci aussi à vous.

S'il n'y a pas d'autres questions pour le moment... pardon, je ne voyais pas votre main. Je vous en prie.

Mme N. Kumanova, Conseillère communale PS:

Je vais y aller maintenant, comme cela je laisserai la parole à Monsieur le Président.

Bonsoir à toutes et à tous.

Il est vrai que j'aurais pu poser ma question lorsque le débat de la multiculturalité sera entamé mais je le fais spécifiquement ici et j'aimerais également entendre par la suite le Centre d'Action Interculturel (CAI), acteur incontournable de la question pour voir un peu, de manière plus spécifique, l'accueil par rapport aux réfugiés ukrainiens.

Comme nous le savons, le 24 février 2022 marque le début de l'invasion de la Russie sur le territoire ukrainien. Ce conflit a généré une crise migratoire en Europe bien importante. Ce sont des milliers d'enfants, de jeunes, des femmes et des hommes qui ont fui l'Ukraine. Face à cette situation, les pouvoirs publics de tous niveaux ont dû élaborer un parcours d'accueil spécifique, avec l'ensemble des acteurs fédéraux, régionaux et locaux pour répondre aux principaux besoins et accueillir au mieux les réfugiés ukrainiens. Namur a, dès le départ, pris ses responsabilités aussi pour les aider.

Monsieur le Président,

Pouvez-vous nous faire un topo général de la situation à ce jour puisque la première année, nous avons eu, de manière régulière, toutes les informations. Ces informations ne sont pas reprises dans le rapport. Je tiens d'ailleurs à le saluer, il est très bien fait et très pointilleux sur tous les sujets mais, certains chiffres manquent sur certains points et notamment sur l'accueil et la problématique des réfugiés.

Combien de personnes-elles présentes à Namur? Combien de bénéficiaires y a-t-il au niveau du RIS? Namur est-elle encore aujourd'hui sollicitée pour l'accueil? Combien d'orientations vers la formation? Quid au niveau de l'apprentissage de la langue française? Combien de mises à l'emploi y a-t-il eues, s'il y en a eu. Donc finalement un petit topo sur les réalisations faites depuis et à ce jour.

En ce qui concerne l'accueil sous forme d'hébergement d'urgence, nous savons que le hall de Tabora a été arrêté à un moment donné. Il était question de poursuivre l'offre de logement d'urgence, notamment via la Province. Est-ce que cela a été concrétisé ou pas?

Que reste-t-il aujourd'hui pour répondre à cette demande d'aide urgente, en dehors de ce que propose la Région?

Pour chaque réfugié, vous avez reçu une aide de subvention supérieure au RIS, de mémoire de 125%. Pourriez-vous nous informer sur l'utilisation de cette aide?

Enfin, la Ville a-t-elle encore une cellule ou un référent spécifique, le coordinateur local qui avait été désigné à l'époque et qui continuait à prendre en charge les problématiques humanitaires et administratives liées à cette crise?

Merci Monsieur le Président.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Madame Kumanova.

Je me tourne vers les Conseillères et Conseillers du CPAS. Y a-t-il, pour le moment... oui, Madame Vanbrabant

Mme A. Vanbrabant, Conseillère communale MR:

C'est juste pour intervenir sur deux réflexions et un point qui est général.

Monsieur le Bourgmestre,

Mesdames et Messieurs les Echevins,

Chers Collègues,

Ma première réflexion, en tant que Conseillère de l'Action sociale: j'ai constaté qu'il semblerait qu'un nombre de bénéficiaires envoient leur RIS en partie dans leur pays natal où vit encore une partie de leur famille. C'est une réalité. C'est mis en évidence par la visualisation de transferts bancaires vers l'étranger.

Je suis bien consciente que certaines familles lointaines ont besoin de soutien financier mais est-ce bien le rôle des deniers publics et donc de l'argent de tout un chacun d'aider des personnes qui vivent ailleurs qu'en Belgique?

Cela n'est pas négligeable puisque chaque travailleur belge consacre 33% de ses impôts à l'aide sociale.

Pour rappel, le revenu d'intégration sociale, le RIS, a pour but d'aider financièrement une personne à s'intégrer socio-professionnellement dans le pays qui l'accueille et non pas à détourner cet argent de la raison pour laquelle il a été prévu.

De plus, les fluctuations monétaires étant ce qu'elles sont, un euro n'a pas la même valeur dans tous les pays.

Je préconiserais donc davantage de contrôles sur l'utilisation qui est faite des aides financières octroyées. Ceci, pas pour le plaisir de contrôler – on l'est déjà assez – mais pour aider le bénéficiaire à vivre dignement dans notre pays, notre commune.

La deuxième réflexion, c'est: on ne peut qu'avoir de l'empathie pour un jeune qui se trouve parachuté en Belgique, isolé, sans parent, sans frère ni sœur, pas même un cousin. Mettez-vous à sa place: vous arrivez en Belgique, vous avez 14 ans. Heureusement, le système d'aide belge à la jeunesse vous prend en charge jusqu'à vos 18 ans. On réalise toutes les démarches d'assistance pour vous. Puis, vient l'âge de la majorité, 18 ans. Vous avez le statut d'adulte, l'assistance s'arrête et vous devez vous débrouiller seul pour trouver un emploi, un logement et d'autres choses. Ces jeunes deviennent dès lors désabusés, sans espoir, leur entrain et leur motivation manquent progressivement et cruellement car leur éducation affective et leurs repères familiaux ont été avortés.

Pas besoin de vous expliquer où ils vont finir, où ils vont crecher.

Ne serait-il pas judicieux que la Ville, avec le CPAS, instaure un système de mise sous un accompagnateur ou un service de guidance, que sais-je, étalé sur une période d'un an par exemple, une sorte de tremplin pour booster ces jeunes vers un bel avenir, plutôt que d'assister à leur descente aux enfers?

Le troisième point, c'est une constatation. Le Conseiller CPAS se situe au sein de différents services d'aide aux familles et aux personnes démunies. C'est donc un mandat humanitaire qui tient un rôle indispensable dans une ville où chacune et chacun a un rôle à jouer.

Je voudrais donc revaloriser le statut de Conseiller CPAS en demandant davantage de coordination entre la Ville et la CPAS, malgré l'effort qui a été créé, davantage de transversalité et de données, permettant de mieux cibler les actions et de coordonner les aides disponibles.

Ce que l'on dira de nous et le jugement qui sera porté sur nos actions, dépendront de la manière dont nous avons géré toute une série de choses: finances, mobilité, sécurité et j'en passe mais aussi de la façon dont nous aurons pris soin des personnes en difficulté, pour l'harmonie de toute une ville.

Je vous remercie.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Madame Vanbrabant.

Plus de question pour le moment? Monsieur Bruyère, vous avez une question supplémentaire? Je vous en prie.

M. R. Bruyère, Conseiller communal PTB:

Désolé. Je viens de lire, au fond de mon document, les trois questions de Madame Jacquet, donc je vais quand même les poser.

C'était trois questions.

La première c'était en page 17 sur le transfert de l'aide d'urgence vers le CPAS et la gestion de l'abri de nuit.

Ses questions étaient: est-ce que l'on aura du personnel en suffisance? Est-ce que les conditions de travail sont les mêmes, notamment en termes de statuts et autres? Quel est le plan, vu que manifestement l'abri de nuit à Jambes ne sera plus à disposition à partir de 2025, est-ce que la Ville a déjà un projet pour remplacer l'abri de nuit?

Deuxième question par rapport aux conditions de travail et aux burn-out dans les services sociaux. Quand on est en train de recevoir toute la détresse des gens, de voir la détresse des gens et que d'un autre côté, on n'a pas les outils en main pour fournir un logement pour tout le monde, cela crée une situation de détresse pour les travailleurs. Certains, parce qu'ils ont justement envie de bien faire le travail, finissent par eux-mêmes s'en vouloir ou tomber dans le burn-out. Qu'est-ce qui est fait pour aider les travailleurs, au-delà évidemment d'avoir une politique de logement pour tout le monde?

Trois, en page 54, on parle de marchés publics. La Ville et le CPAS, comme par exemple le SPW ou en se joignant au SPW, profitent d'économies d'échelle en faisant des marchés avec des centrales d'achat, notamment pour le carburant. Comme cela se fait-il qu'il n'y ait pas de possibilité de faire la même chose, une carte carburant mais pour les travailleurs, en faisant ce type de système où les travailleurs mettraient évidemment de leur poche mais, grâce au poids que la Ville pèse sur le marché, ils pourraient aussi avoir des réductions?

J'avais déjà posé la question il y a 8 mois et ceci me fait penser qu'il n'y a pas été vraiment répondu.

Merci.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Monsieur Bruyère.

Je propose de donner la parole maintenant à Monsieur Philippe Noël et s'il y a encore, par la suite, d'autres interrogations bien sûr vous pourrez réintervenir.

Je vous en prie, Monsieur Noël.

M. Ph. Noël, Président du CPAS:

Merci Madame la Présidente.

J'avais été concis dans la présentation. Désolé, dans les réponses, je serai un chouïa plus long, vu l'ampleur des questions.

Je vais essayer d'y répondre dans l'ordre. J'ai essayé de noter au mieux les choses, mais ne m'en veuillez pas si, pour l'un ou l'autre, j'ai peut-être oublié des réponses spécifiques.

Je vais commencer par l'interpellation de Monsieur Martin et la question relative aux difficultés qu'il pourrait y avoir au niveau des travailleurs ou qu'il y a au niveau des travailleurs, cela dépend comment on peut le formuler puisque vous l'avez formulé sous forme de question.

Il n'est étranger à personne que le travail social est compliqué et certainement en ces circonstances-ci. Vous dire que les travailleurs se portent tous bien, ce serait une erreur de ma part, que ce soit au niveau de la Ville ou du CPAS. C'est peut-être le préalable.

Dans votre question, vous faisiez quand même le lien par rapport notamment à la notion du transfert entre la Ville et le CPAS. Il est effectif depuis 2 jours. Vous parlez du ressenti des personnes, 2 jours après le transfert, il m'est difficile de faire le retour mais nous avons néanmoins pu accueillir formellement hier matin les travailleurs du DUS et de l'abri de nuit au sein du CPAS, pour leur souhaiter la bienvenue, montrer à quel point nous étions à la fois

heureux de les voir arriver mais surtout à l'écoute de leurs préoccupations. Je pense que le travail qui a été fait avec eux (j'insiste: avec eux) ces derniers mois, est un gage tant du côté de la Ville que du CPAS, de la volonté de donner toutes les chances que ce transfert puisse être une réussite.

Plus spécifiquement, toute une série de travailleurs au niveau de la Ville en tout cas, sont dans un processus de réflexion, d'accompagnement au changement parce que – vous le savez probablement, on a déjà eu l'occasion d'en parler lors de l'un ou l'autre Conseil – deux piliers principaux qui financent l'activité sociale au niveau de la Ville, que sont les PCS et le PSSP, sont dans un processus de renouvellement qui nécessite aussi de pouvoir accompagner les travailleurs sociaux dans cette évolution nécessaire. Ce processus est en cours et il va atterrir dans les prochaines semaines, puisqu'il est en cours depuis maintenant plus d'une année. Soyez assurés que tout est mis en œuvre pour que, tant dans le processus de transfert que dans le processus d'accompagnement des équipes, tout est fait et, pour entendre ce que les travailleurs ont dit et aussi pour pouvoir les accompagner dans ce nécessaire changement.

Vous posez la question de savoir s'il y a une difficulté de recrutement: je vous dirais très clairement oui. Les travailleurs sociaux et les travailleurs dans les soins de santé sont clairement des structures dans lesquelles nous avons des difficultés de recrutement, que ce soit à la Ville ou au CPAS. Qui plus est avec un processus de turn over qui est assez important. Donc oui, nous continuons incessamment de recruter, oui, c'est difficile, plus difficile probablement qu'il y a encore quelques mois ou quelques années. Mais l'intention est bel et bien de pouvoir répondre aux enjeux sociaux concrets et nous travaillons beaucoup sur la réflexion "Comment permettre la stabilité des personnes?" pour se sentir le mieux possible dans des actions qui sont essentielles pour notre ville.

Vous avez évoqué la gestion de crise de manière générale et puis vous revenez, si je prends l'ordre dans lequel vous êtes intervenu, sur cet abri de nuit. Je souhaite vous rassurer et c'est aussi pour répondre à la question évoquée par Monsieur Bruyère, sur les moyens financiers alloués au dispositif. Les services ont travaillé pour identifier l'ensemble des charges qui étaient assumées par la Ville pour les transférer directement, via l'adaptation de la dotation communale, au CPAS. Donc il n'y a aucune perte de moyens. Les moyens sont rigoureusement identiques.

Pour répondre à la question de Monsieur Bruyère sur le statut des personnes: c'est un transfert que l'on pourrait qualifier d'universalité, donc l'intégralité des dispositifs sont transférés, les personnes gardent l'intégralité de leurs acquis sociaux, il n'y a aucune difficulté de ce point de vue-là.

Vous posiez la question de savoir, sur le terrain, comment les choses se passent. Je pense qu'elles se passent bien, sincèrement, le dispositif se passe même très bien. Il y a quelques petites difficultés d'un passage d'un jour à l'autre, sur un numéro de téléphone qui doit pouvoir fonctionner idéalement, chevaucher un nouveau numéro de téléphone avec un ancien numéro de téléphone, les services informatiques ont travaillé d'arrache-pied pour pouvoir faire la jonction entre les éléments. Donc sincèrement, à l'exception d'une difficulté que nous avons eue hier matin pour ouvrir les pcs, dans l'intégralité du CPAS, pas de difficulté majeure rencontrée. Les dispositifs ont pu faire la jonction de manière sereine. A ce stade-ci, mais je vous dis c'est effectif depuis 3 jours, vous dire qu'il y a des difficultés majeures, je n'en connais pas la teneur et je n'ai pas de retour sur le sujet. Je pense que les choses ont été mûrement préparées, mûrement réfléchies, mûrement travaillées pour que le jour J, ce soit effectif sans aucune forme de difficulté. L'accueil a été fait de manière appropriée et je pense que cela se fait dans le respect de tout le monde.

Vous requestionnez aussi, tout comme Monsieur Bruyère et Madame Hubinon, sur la mutation de l'abri de nuit.

On a évoqué à plusieurs reprises, un processus de mutation. De vous dire qu'il est abouti ne serait pas correct puisqu'il y a effectivement la poursuite des éléments sur, ne fût-ce que l'étude, puisque nous sommes accompagnés à travers cela par un organisme (le STICS) qui n'a pas terminé sa mission. Mais à ce stade, il y a effectivement toute une série d'éléments qui sont en réflexion et qui ne sont pas tranchés. Ils se font avec les travailleurs de terrain, donc

un nombre très conséquent de réunions a eu lieu, 1h-1h30 avant la prise de fonction des équipes. Cela, vous le savez peut-être: il y a 2 équipes, les équipes A et B et donc pour pouvoir intégrer les 2 équipes, on jongle aussi avec les présences des uns et des autres. Cette réflexion porte sur toute une série d'éléments. Sans que je vous amène la concrétisation des choses, mais comme cela, vous le savez.

Il y a certainement une réflexion sur ce que l'on appelle la notion de pré-accueil. Le pré-accueil, c'est le moment juste avant l'accueil effectif pour pouvoir accueillir au mieux les personnes et notamment aussi pour pouvoir tenir compte du fait qu'un certain nombre de personnes sont présentes bien avant l'ouverture, provoquant d'éventuels désagréments pour le voisinage. Donc c'est important de pouvoir amener une sérénité dans cet accueil et de pouvoir articuler les choses avec le voisinage. Il y a donc des réflexions sur le pré-accueil.

Il y a des réflexions sur les horaires. Nous avons eu aussi, pour information, une réunion vendredi dernier avec le voisinage du quartier concerné, donc le voisinage de la caserne du Génie à Jambes. Il y a donc des questionnements aussi, notamment sur l'heure de sortie de l'abri de nuit car elle rentre en conflit avec les horaires de fréquentation des bus et notamment des étudiants ou des écoliers qui empruntent le bus. Il y a donc une vraie question de savoir: est-ce que, dans la gestion des horaires, il n'y a pas moyen de faciliter les choses pour éviter cette rencontre qui met peut-être mal à l'aise les uns et les autres?

Il y a des réflexions aussi sur la présence ou non de nourriture dans l'abri de nuit. Vous savez que, pour l'instant, on ne peut pas y manger. C'est une vraie question que l'on se pose. Là aussi, potentiellement, il peut y avoir des réponses qui peuvent être apportées.

Tout cela pour vous dire que cela nécessite une réflexion encore plus poussée. Cela pourrait paraître long et je peux l'entendre mais il faut se dire qu'on le fait avec les équipes et pas contre les équipes. Donc on construit les choses avec les équipes et on voudrait pouvoir tester un certain nombre de dispositifs, peut-être notamment via des échanges avec d'autres abris de nuit, qui pratiquent des choses.

Quand on a des réticences par rapport à des choses qui fonctionnent ailleurs, peut-être une des meilleures manières de pouvoir vérifier l'opportunité de le mettre en place, c'est d'aller voir ce qu'il se passe ailleurs. On est donc dans une vraie réflexion de se dire : est-ce que nous ne ferions pas un équivalent de "Vis ma vie" entre dispositifs d'abris de nuit pour tester des choses qui, a priori, pour les travailleurs actuels ayant toujours fonctionné sans, est-ce que cela peut apporter quelque chose avec?

Ces éléments-là se mettent en place petit à petit. Je peux entendre que cela prend du temps mais l'objectif est de le faire avec les personnes qui travaillent sur le terrain. Nous allons devoir tester toute une série de choses pour pouvoir les transférer et les transplanter sur notre propre abri de nuit.

Vous me questionnez déjà sur l'effet des transferts. Je vous avoue que c'est vraiment prématuré. Dans le cadre de nos prochaines réunions, nos prochaines Commissions – je vous invite toujours à pouvoir y assister – je ne doute pas qu'on y fera le retour mais à 3 jours du transfert effectif, il est vraiment prématuré de pouvoir vous répondre, de manière suffisamment construite en tout cas.

Vous interpellez par rapport à la communication que nous avons eue ce midi sur les aides sociales.

Je ne vais pas chercher à savoir en lien direct avec les synergies ou pas. Je pense que c'est important d'apporter une réponse. Je n'essaie même pas, je vous dis juste que l'important est d'apporter une réponse.

Ce que nous avons fait c'est éteindre les incendies, Monsieur Martin. Et les incendies, quand on a des structures qui soit sont déjà fermées, soit annoncent clairement une fermeture, oui il faut y répondre quand on considère que ces structures sont nécessaires à l'équilibre social namurois.

Cela ne veut pas dire que toutes celles qui ne seraient pas soutenues n'ont pas un rôle essentiel. Cela, c'est vraiment excessivement important. On n'a pas restructuré l'aide sociale,

on n'a pas restructuré l'accueil de jour, on a éteint des incendies pour éviter que l'ensemble du réseau ne se casse la figure.

Dans les choix qui ont été opérés, je peux supposer ou estimer la raison pour laquelle vous posez la question, je vais peut-être faire la part des choses entre les deux types de dispositifs: que ce soit l'aide alimentaire ou l'accueil de jour.

Au niveau de l'accueil de jour, à quelques semaines du Plan hiver qui commence le 1^{er} novembre, il nous est apparu au niveau du Collège communal impensable de ne pas montrer un nécessaire soutien, spécifiquement par rapport au Trou perdu, qui a dû fermer il y a quelques jours et pour lequel nous considérons qu'il joue un rôle essentiel dans la dynamique d'accueil des personnes sans abri. Oui, nous avons fait un effort conséquent pour allouer 100.000 € à la Croix Rouge, pour montrer l'intervention des pouvoirs publics dans ce nécessaire accompagnement de ces dispositifs, d'un point de vue sécurité puisque c'était un des éléments qui étaient mis en évidence, la difficulté de pouvoir sécuriser les travailleurs qui sont tous bénévoles – je salue d'ailleurs la présence de certains d'entre eux ici – pour pouvoir faire face aux besoins des personnes sans abri.

On a aussi soutenu, au niveau du Trou perdu, la valorisation d'un encadrement professionnel complémentaire à tout ce qui est fourni par l'ensemble des bénévoles. Nous avons travaillé à fournir une réponse au Trou perdu, en tout cas, du point de vue communal, tout en appelant le pouvoir régional à réfléchir aussi sur la nécessité de soutenir également ces dispositifs.

On la fait de la même manière pour la P'tite Buweye qui, elle aussi, a un rôle de vase communicant direct, quand l'un ferme, c'est l'autre qui en pâtit, donc il faut pouvoir maintenir l'équilibre. Donc la P'tite Buweye a également été soutenue. Vous voyez la dualité entre les deux, en tout cas ce sont les deux grands dispositifs d'accueil de jour qui sont soutenus à travers l'annonce que nous avons faite ce midi.

Au niveau de l'aide alimentaire, là j'imagine que c'est ce qui vous intéresse aussi de manière plus prioritaire, quand la Fourmi vient nous voir en disant qu'au 31 décembre, ils ferment, à situation constante, ils ferment (je précise que c'est quand même la seule épicerie sociale que nous avons sur le territoire communal), on ne peut pas rester inactifs. C'est juste impossible. Comprenez que, lorsque l'on a une structure telle que la Fourmi, qui soutient des centaines de personnes au niveau de l'épicerie sociale et qui vous dit que, budgétairement ils sont en train de se casser la figure, qu'ils n'ont aucun soutien structurel, qui n'ont pas de points APE, qu'ils sont portés exclusivement par des bénévoles, aucun professionnel et qu'ils se cassent la figure en disant : "Avant la fin de l'année, on ferme", après un nombre incalculable d'années d'existence, on ne peut pas rester inactifs.

C'est la même chose pour les Sauverdias. Structurellement, ils sont soutenus par une confrérie, qui nous a clairement fait part de ses limites, qui nous a clairement fait part aussi du fait qu'ils sont soutenus par des personnes bénévoles volontaires, âgées voire très âgées pour qui il y a une inquiétude et pour qui il faut pouvoir amener un soutien clair et précis.

Il y a encore deux autres structures qui sont La Main Tendue, qui joue un rôle essentiel et qui est en train de se casser la figure. Quand je vous dis que l'on éteint des incendies, c'est la réalité. Là, je fais le parallélisme avec le Relais Social Urbain Namurois (RSUN) puisque vous supposez que nous ne connaissons pas ce que le RSUN évoque mais les premières priorités que le RSUN (je ne suis pas toujours aux réunions mais j'entends quand même souvent ce qu'il s'y passe, rassurez-vous), c'est de pouvoir apporter la réponse par rapport à ce que je viens d'évoquer. Le Trou perdu, c'est essentiel, la Fourmi c'est essentiel. Quand le RSUN, dans toutes ses compétences, identifie des priorités et qu'on les entend, je trouve étonnant de votre part de questionner sur le fait que l'on n'interagit pas. Je pense que l'on interagit de manière très conséquente avec le RSUN. J'entends dans vos propos que ce n'est peut-être pas suffisant. C'est peut-être l'expression que vous avez eue sur le sujet mais on a répondu aux priorités qui ont été exprimées par l'ensemble des partenaires du RSUN, que ce soit à travers ses instances que sont son Conseil d'administration ou son Comité de pilotage ou leur porte-parole (je salue d'ailleurs la présence de son coordinateur général), par l'intermédiaire des responsables qui assument au quotidien le fonctionnement du RSUN.

Outre une Main Tendue, Saint Vincent de Paul, vous le savez très bien aussi: ce sont des

structures exclusivement bénévoles, assurées par du bénévolat pur, sans aucun moyen structurel porté par aucune autorité publique, qui se cassent la figure donc cela paraît légitime que nous aidions à soutenir et à éteindre ces incendies.

Votre question est liée à ceux qui n'ont pas été soutenus. Je peux l'entendre. Ce sont des choix pour éteindre des incendies, avant de restructurer. Je pense qu'il faut que l'on envisage vraiment certainement le secteur de l'aide alimentaire comme étant un secteur sur lequel il faut avoir une préoccupation sur le long terme. On sait qu'essentiellement, ce sont des structures bénévoles, portées par des volontaires parfois âgés, voire très âgés qui se raréfient. On est vraiment dans une démarche disant: "On éteint l'incendie mais on réfléchit sur le long terme parce que c'est nécessaire d'avoir une vision sur le long terme, sur toute une série de dispositifs qui, à un moment donné, à moins d'un sursaut de la société, vont tomber à court de bénévoles ou vont avoir des bénévoles qui deviendront trop âgés pour pouvoir assumer l'énormité de la charge qu'ils réalisent.

Ce que vous devez probablement retenir de l'effort qui a été fait, c'est de souligner à quel point ils sont importants dans le tissu social namurois. La réponse est donc: on éteint le feu des structures qui, clairement, risquaient de fermer voire fermaient (les choses sont assez claires au niveau du Trou perdu) et donc nous avons répondu et éteint l'incendie, je pense, dans un intérêt collectif majeur.

Madame Hubinon,

J'espère avoir au moins apporté les quelques éléments de nuance par rapport au transfert de l'urgence sociale. Dans les faits, on verra aussi tous les effets de cette prise en charge plus globale que vous avez évoquée dans vos propos mais on en reparlera, sans aucune difficulté. De nouveau, il est effectif depuis le 1^{er} octobre, nous sommes le 3 octobre donc on manque un tout petit peu de recul pour aller plus loin mais tout a été fait pour que les choses se passent bien.

Madame Klein,

Merci pour vos 3 éléments. Je vais probablement y répondre un peu à la manière dont je vous ai répondu en Commission mais de manière publique pour reprendre les propos de Monsieur Bruyère, l'intention d'une Commission n'est pas de cacher quoi que ce soit. L'intention d'une Commission est de préparer au mieux un débat public. Je me permets de le préciser. Ne laissez pas à penser à nos interlocuteurs et surtout pas à nos auditeurs que la Commission vise à ne pas rendre public des choses. Ce n'est absolument pas l'intention.

La question que Madame Klein a posée sur la colocation sociale, comme je vous l'ai dit, ce n'est pas simple mais on ne ferme pas la porte. On a encore eu un débat au Collège ce matin sur justement cette notion de colocation et les conséquences potentielles: que peut-on faire et que ne peut-on pas faire? On a longuement parlé à la fois du volet urbanistique et du volet relatif aux services de logement et du Code wallon du Logement. Il y a des difficultés de concilier les deux mais ce que vous appelez "colocation sociale", c'est peut-être un terme qu'il faudra utiliser autrement pour éviter la notion de colocation, ce sont des choses qui sont en train d'être travaillées.

Je fais un petit clin d'œil au RSUN qui est, je l'espère, sur le point de pouvoir acquérir un bien pour pouvoir mettre en œuvre quelque chose de similaire.

Ce sont donc des choses sur lesquelles on est attentifs mais avec l'intention surtout d'éviter – c'est ce que je vous ai dit en Commission – qu'il y ait une conséquence négative pour les personnes qui rentrent dans cette colocation, notamment en perte d'une partie de leurs droits sociaux. Vous savez que les personnes, quand elles ont un statut isolé, bénéficient d'un revenu d'intégration d'un statut isolé, dans une certaine forme, ils pourraient – je dis bien "ils pourraient" – si on n'y prête pas attention, devenir avec un statut cohabitant et avoir une perte de ressources non négligeable. Il y a donc un travail de réflexion pour concilier à la fois l'intention sociale que vous évoquez en étant attentif aux réalités des personnes de manière individuelle.

Sachez que c'est en réflexion, sachez que ce n'est pas fermé du tout, sachez que ce n'est pas simple mais que, notamment le RSUN est en train de concrétiser. J'espère de voir une moue

de la part de son coordinateur général pour savoir si c'est en bonne voie ou pas mais, en tout cas, il y a un vrai travail de réflexion pour y aboutir et les moyens financiers sont là. Il faut encore parfois un brin de chance pour être plus rapides que d'autres sur des biens identifiés. Sachez que le travail avance et que l'on continue à travailler conjointement et main dans la main pour que cela puisse aboutir.

Vous avez souligné le Territoire Zéro sans-abrisme et l'importance du Beau Vallon ou en tout cas d'un représentant du secteur de la psychiatrie dans le dispositif: oui, je l'ai dit volontairement et à dessein dans notre Commission pour que cet élément, suffisamment important et singulier, soit évoqué. On est très heureux. Je vous l'ai dit, d'autres dispositifs d'accompagnement des personnes porteuses de problématiques de santé mentale sont aussi en réflexion. C'est un vrai enjeu. Vous l'avez indiqué très justement en rappelant que, dans le dénombrement que nous avons réalisé et la notion de mal logement, 50% des personnes étaient atteintes de problématiques de santé mentale, c'est une vraie réalité. C'est un vrai enjeu pour le futur. L'intention d'aller vers un accueil socio-sanitaire est toujours d'actualité pour nous. Il faut le temps de mettre en place ces dispositifs et ces réflexions, vous le savez on l'a évoqué lors du dernier Conseil, notre déplacement à Québec nous a questionné sur la manière de concrétiser les choses sur le territoire namurois. Il est certain que nous avons un regard attentif sur la problématique de la santé mentale et aussi sur la problématique genrée.

Je rebondis sur votre autre interpellation sur le sujet. On l'a évoqué, cela a été réexprimé J'ai justement eu l'occasion dans ce moment d'accueil des personnes du DUS et de l'abri de nuit, d'en rediscuter pas plus tard qu'hier matin en disant que le lieu actuel a de nombreuses vertus. Il n'est malheureusement pas pérenne, on sait que la caserne du Génie va être réquisitionnée pour d'autres utilisations à un moment donné, mais il a des vertus et parmi ces vertus, j'en citerai deux.

Un, une diminution de la tension et de la violence dans le dispositif parce que les lieux sont beaucoup plus aérés et spacieux, les zones d'accueil sont plus longues et donc on sent – je ne fais que relayer les propos des personnes qui y travaillent, ce n'est pas un jugement de ma part – une diminution de tension et une capacité de pouvoir avoir des chambres séparées, justement pour les femmes qui s'y présentent.

Là, je vais par contre nuancer un tout petit peu vos propos sur l'accueil des dames dans les dispositifs et notamment dans l'inventaire qui est fait par le mal logement, je vous ai dit qu'elles ont d'autres solutions. Je n'ai pas dit qu'elles avaient plus de facilité, j'ai dit qu'elles ont d'autres solutions qui se présentent à elles. C'est l'inventaire qui le dit, je ne fais que lire les éléments disant que les femmes qui sont effectivement malheureusement en situation de mal logement, ont d'autres réponses à ce mal logement que les hommes. Singulièrement, je vous l'ai dit, une capacité de pouvoir être accueillies par des proches, par la famille, pouvoir trouver des places aussi en maisons d'accueil, etc. Les réponses sont différentes. C'est la nuance que je souhaitais apporter. Ce n'est pas plus facile ou moins facile, juste que les réponses sont différentes mais je partage votre avis sur la nécessité de réfléchir à un accueil spécifique, un abri de nuit spécifique pour femmes. J'ai, comme vous, suivi l'actualité et de manière attentive aussi au dispositif qui a été ouvert à Bruxelles, spécifiquement dédié aux femmes.

Votre troisième élément, je ne sais pas s'il nécessitait une réponse spécifique puisque vous faites le lien à 15 jours de la journée de lutte contre la pauvreté et de la précarité qui ne fait que grandir donc je ne sais pas s'il y a des éléments à y apporter spécifiquement.

Monsieur Bruyère,

Outre l'élément pour rappeler que les Commissions sont avant tout des zones de travail pour préparer au moins les réunions publiques et pas des réunions secrètes à volonté de cacher des choses aux personnes. Je vous invite à venir, par contre...

M. R. Bruyère, Conseiller communal PTB:

... c'est exactement ce que j'ai dit.

M. Ph. Noël, Président du CPAS:

Vraiment vous seriez fort intéressé par le contenu...

M. R. Bruyère, Conseiller communal PTB

... tout à fait.

M. Ph. Noël, Président du CPAS:

... des près de 2h30 d'échanges que nous avons eus sur le sujet et qui permettaient d'appréhender au mieux et le rapport des synergies et les autres points que nous allons aborder.

Mais néanmoins, je vais quand même essayer de répondre à un certain nombre d'éléments que vous avez exprimés.

J'avoue que la manière de réécrire l'histoire en disant: "Je vous l'avais dit, c'est bien, vous le faites". chacun peut le lire comme il veut. Si vous voulez, c'est de bonne guerre, je ne vais pas trop m'étendre sur le sujet. Permettez-moi de le relever. Je trouve que c'est parfois un peu facile.

Donc on a effectivement dégagé des moyens et je pense que c'est de cela dont on peut se réjouir. On va dire les choses de cette manière-là. On peut se réjouir des moyens qui sont libérés. On peut toujours considérés qu'ils sont insuffisants. Je ne vais pas vous contredire sur le sujet. L'ampleur des enjeux sociaux sont tels que l'on pourra toujours considérer qu'ils sont insuffisants.

Néanmoins, j'espère que vous appréciez l'effort substantiel qui est fait, d'autant que ce sont des aides qui viennent de manière structurelle, ce n'est pas juste un one shot, cela permet de consolider et de sauver des structures qui étaient en très grande perte.

J'ai déjà répondu, je pense, en partie par rapport à ces éléments-là dans le cadre de la réponse à Monsieur Martin mais je ne l'ai pas fait pour Monsieur Martin et vous avez tous les deux posé la question par rapport aux quartiers.

Je pense que l'on peut saluer aussi les choses positivement en disant que de concrétiser et d'amplifier l'action des personnes qui travaillent dans les quartiers, à travers au total 8 ETP puisque ce sont 6 ETP qui sont dédiés spécifiquement aux maisons de quartier en ayant un point d'attention spécifique sur Hastedon, Germinial, Bomel, comme cela, je vous donne le contour des attentions spécifiques avec des éléments qui sont aussi volants par ailleurs et 2 ETP supplémentaires aussi pour Inersport parce que ce que nous visons c'est aussi de pouvoir être plus efficaces et efficaces dans ce que l'on peut proposer à la jeunesse de ces quartiers, les 12 ans et plus. On sait que, outre le travail sur les heures d'ouverture qui fait partie de la réflexion de pouvoir élargir les plages d'ouverture pour justement répondre à cette jeunesse, on sait aussi qu'une manière de pouvoir les accompagner dans les difficultés qu'ils peuvent rencontrer, c'est à travers les activités sportives et le sport. C'est la raison pour laquelle, outre les 6 ETP dans les quartiers, il y a 2 ETP spécifiquement dédiés à Inersport.

Cela permet de vous répondre partiellement, Monsieur Martin et cela permet de répondre aussi à vous, Monsieur Bruyère, sur le sujet.

Vous évoquez aussi les éléments, Monsieur Bruyère, relatifs aux personnes sous contrat article 60. Je peux vous fournir toutes les statistiques que vous voulez parce que résumer les personnes sous contrat article 60 à la mise à disposition de la Ville, c'est très réducteur. Le champ des personnes et des infrastructures à qui on met à disposition est beaucoup, beaucoup plus large que simplement la Ville. Cela, c'est pour préciser les choses.

Le taux d'engagement est variable d'un service à l'autre, au niveau de la Commune, d'un service à l'autre au niveau du CPAS et d'une association à l'autre, en fonction des associations pour qui on met des personnes à disposition. Certains vont très loin dans l'insertion.

Vous donnez des statistiques précises des engagements, c'est excessivement compliqué. Ce n'est pas pour ne pas répondre à votre question ce que je dis mais c'est qu'à partir du moment où la personne n'est plus sous le pérole du CPAS, on n'a plus la capacité d'avoir le retour juste et précis. Donc oui, je peux vous dire que la Ressourcerie engage régulièrement, oui je peux vous dire que les Espaces Verts de la Ville engage régulièrement, oui je sais que le service de

la Propreté engage régulièrement, je n'ai aucune difficulté, le CAI fait pareil (je fais un petit coucou au CAI qui prendra la parole) mais vous donner un inventaire précis, sincèrement, j'en suis incapable. À partir du moment où les personnes ont recouvré leurs droits au chômage, elles n'ont plus d'obligation de donner un quelconque retour que ce soit au niveau du CPAS.

On a déjà fait 1.000 fois cet exercice d'essayer de savoir l'efficacité de la réinsertion via les articles 60, on a des chiffres globaux, on le fait aussi au niveau de la Fédération des CPAS mais on considère l'ordre de grandeur de l'ordre de 25 à 30% de personnes qui, à travers le contrat article 60, retrouve un emploi de manière effective dans le lieu de mise à disposition. Cela ne veut pas dire que, par ailleurs, elles ne trouvent pas d'emploi ailleurs que dans le lieu de mise à disposition. L'intention est bel et bien de les accompagner dans le dispositif.

Peut-être, en cours de route, si des éléments m'arrivent miraculeusement sur mon GSM, je pourrai avoir des éléments complémentaires mais, à ce stade-ci, c'est ce que je peux vous dire.

Par rapport aux éléments que vous évoquez sur toutes les personnes qui n'ont pas le RIS mais qui sont juste au-dessus et en difficulté et en fragilité aussi sociale et financière, oui je ne vais pas vous dire le contraire. Sortir une statistique pour savoir combien de personnes viennent demander de l'aide alors qu'elles sont déjà sous un contrat, je ne suis pas en mesure de le faire tout de suite. Je ne dis pas que ce n'est pas faisable mais là tout de suite, je ne sais pas vous le dire.

Par contre vous le savez certainement nous avons, outre le RIS, toute une série d'aides sociales qui se font sous forme d'aide énergie ou autres, le champ des aides est multiple. Oui, effectivement, nous aidons aussi ce que vous appelez la classe moyenne travailleuse. Pour vous dire qu'il n'y a pas, en tout cas dans l'action du CPAS, uniquement un regard sur le RIS. Je pense que ce qui est intéressant, c'est aussi de regarder ce qu'il se passe dans les aides sociales qui viennent justement en complément de toute une série de choses et qui viennent aider des profils tels que vous les évoquez, pour autant qu'ils franchissent les portes du CPAS. Ce qui n'est pas toujours une réalité.

Vous me parlez du marché locatif et du logement. Là, vraiment, je regrette que vous ne soyez pas venu à la Commission parce que c'est effectivement un point sur lequel nous avons beaucoup discuté.

M. R. Bruyère, Conseiller communal PTB:

Je peux le redire que j'étais malade. Ce n'est pas pour vous mais pour la personne qui a applaudit tantôt. C'était par ailleurs assez borderline mais on n'est pas tous obligés d'être corrects. Mais voilà, c'était juste pour le clarifier et vu qu'il y en a une par an, j'espère bien ne pas être malade en 2024.

M. Ph. Noël, Président du CPAS:

Non, pas de souci et je vous le souhaite.

Ce que je veux dire par là, c'est que le sujet a été amplement abordé lors de la Commission d'où l'intention de ces Commissions, pour pouvoir évoquer toute une série d'éléments.

Donc on a évoqué effectivement cette crise du logement qui est réelle, qui est une crise du logement tant au niveau de l'acquisition d'un bien pour notamment des jeunes ou une première acquisition, les enjeux et les difficultés sont nombreuses, qu'au niveau locatif. Ce que j'ai évoqué, au niveau de la Commission et que Madame Pétrov a aussi évoqué en relayant les éléments relatifs à Action logement, qui est un service hébergé à la Maison de l'Habitat et qui réceptionne toutes ces sollicitations en termes de demandes locatives en situation de blocage complet.

Soyons très clairs: la crise ou les crises successives ont eu un impact non négligeable sur les loyers, l'application de ces loyers et – pour reprendre un élément qui a été évoqué par Madame Klein – une évolution spécifique de la manière dont les propriétaires rentabilisent leur bien.

La notion de coliving ou collocations, c'est aussi une manière d'augmenter les revenus locatifs pour un propriétaire.

Donc on a une situation vraiment complexe pour les personnes qui ont des revenus limités par rapport au marché locatif.

Par contre, dire qu'on ne fait rien, permettez-moi juste de pointer d'autres éléments. Il y a d'éminents représentants des sociétés de logements publics qui pourront exprimer tout ce qu'ils réalisent. Moi, je voudrais juste faire le topo sur ce que l'on a mis en place, dans la continuité de ce que Stéphanie Scailquin a fait il y a quelques années, au niveau de la captation des logements.

Vous évoquez la dynamique privée qui est importante sur Namur, je n'en disconviens pas mais on s'est adossé à cette dynamique privée en essayant d'adapter nos manières de réagir, notamment à travers les charges d'urbanisme.

J'ai déjà eu l'occasion de l'exprimer lors de l'une ou l'autre Commission: on a cette captation de logements à destination d'agences immobilières sociales principalement, qui sont excessivement performantes. On est à plus de 90 logements captés, confiés via ces charges d'urbanisme à une agence immobilière sociale, à destination d'un public fragile et en recherche de logements. Donc il y a des choses que l'on fait. On peut accentuer. Je n'irais pas dans un sens contraire que le vôtre, que du contraire, je pense qu'il faut continuer à créer du logement, il faut continuer à s'adosser à cette dynamique privée. Je pense que ce sont les deux qui permettront d'améliorer la situation, telle qu'elle est actuellement parce qu'elle est complexe.

Monsieur Lemoine,

Je ne serai pas très long, ne m'en voulez pas, sur le sujet. Je partage votre point de vue sur la nécessité d'avoir un différentiel entre les allocataires sociaux et les travailleurs à bas salaire avec – j'espère que l'on est d'accord sur le sujet – d'augmenter les bas salaires et de ne pas remettre en cause les revenus des allocataires sociaux, parce que c'est bel et bien cela qu'il faut faire: augmenter. Vous parlez sous forme de motivation, je pense que la motivation n'est pas que financière, la motivation du travail est bien plus large que financière mais il est clair que l'augmentation des bas salaires est un enjeu qui dépasse – je pense qu'on l'a dit aussi – largement le cadre de ces enceintes. Je pense que votre propos était clair aussi sur le fait que vous étiez bien plus large que notre capacité à résoudre cela au niveau local. Je ne refais pas le débat que nous avons eu sur la mendicité. Vous avez exprimé les choses de manière claire aujourd'hui. Je pense que l'on a eu les échanges utiles lors du dernier Conseil.

Merci Madame Chenoy de répondre à une question qui a été posée par Monsieur Bruyère finalement, sur l'impact du Housing first sur l'effectif logement. Les centaines de remises en logement qui ont été possibles grâce au Housing first, à FISSA, au Capteur Logement et au travail de l'ensemble du réseau. Je crois que c'est vraiment important, donc merci de le rappeler et de donner ces chiffres qui sont quand même très parlant et qui valent la peine d'être rappelés un nombre très conséquent de fois.

Madame Kumanova,

Concernant le topo sur la situation ukrainienne et la situation réelle, là j'avoue que je vais prendre mon petit copion qui m'a gentiment été adressé, comme cela, je serai très précis sur le sujet.

Au niveau de l'inventaire qui est fait par le service Population au niveau de la Ville, c'est 450 personnes d'origine ukrainienne qui sont sur notre territoire, 450 dossiers ouverts pour des personnes d'origine ukrainienne.

En termes de dossiers actifs au CPAS, tous n'ont pas poussé la porte du CPAS: nous avons actuellement 283 dossiers actifs pour 359 personnes différentes. A quoi sont alloués les moyens supplémentaires, qui sont en diminution depuis le 30 septembre (vous savez que l'on était passé à 135-125) on est dans un palier dégressif mais cela continue à financer les interprètes (vous savez la nécessité de pouvoir avoir une compréhension mutuelle et vu l'importance de la population d'origine ukrainienne, on y reviendra quand on fera l'inventaire sur l'interculturalité). L'importance de la présence des personnes ukrainiennes sur le territoire montre une part conséquente des personnes d'origine étrangère sur le territoire, depuis le début du conflit. Nous finançons, outre les traductrices parce que ce sont en l'occurrence des dames, des éducateurs et des assistances sociales spécifiquement dédiées à ces dossiers-

là. Le financement supplémentaire sert – et doit d'ailleurs être justifié en tant que tel – spécifiquement à ce public-là, donc voilà vous avez les chiffres au jour le jour sur la situation.

Madame Vanbrabant,

Sur votre premier point, sur ce que vous évoquez, la fuite des moyens financiers à destination de l'étranger, j'avoue que les bras m'en tombent un peu. Vous êtes dans les comités, toutes les semaines et les personnes que l'on reçoit et que l'on aide sont des personnes qui résident sur le territoire communal. Nous sommes compétents pour gérer les situations de personnes qui résident sur le territoire communal. Vous prêtez des intentions sur l'usage qu'ils font des moyens qui sont alloués par le CPAS pour des personnes qui résident, qui sont en situation sociale avérée pour lesquels il y a un dossier social, il y a une enquête sociale, il y a une décision qui est prise par les comités et vous évoquez qu'un euro ne vaut pas un euro à l'étranger. Ou alors j'ai mal compris votre intervention, ce qui est tout à fait possible mais j'avoue que je suis quand même interpellé par vos propos sur le sujet.

Sur les mineurs (étrangers) non accompagnés (MENA), donc les jeunes qui arrivent venant de l'étranger et qui sont soutenus par l'aide à la jeunesse jusqu'à leurs 18 ans et puis qui rentrent dans un autre processus, vous en dressez une image que je trouve négative en disant qu'il faut les aider. Je suis d'accord qu'il faille les aider au-delà de leurs 18 ans, aucune difficulté. Vous dites qu'ils vont plonger et c'est la catastrophe. Je pense d'abord qu'il y a déjà beaucoup de choses qui existent, vraiment beaucoup d'éléments qui existent. On travaille sur ces lieux de rupture aussi. Effectivement, vous avez très bien pointé le fait qu'à leurs 18 ans, il y a un basculement clair dans la prise en charge mais on travaille de manière anticipative pour pouvoir rencontrer aussi le dispositif qui accompagne les MENA pour qu'au moment où ils deviennent autonomes, en tout cas qu'ils ont leurs 18 ans avérés donc la majorité, ils ne soient pas complètement déboussolés et pas laissés à l'abandon. Ce que vous exprimez c'est de pouvoir continuer, dès l'instant de leurs 18 ans, l'accompagnement. Certainement le CPAS le fait en partie, certainement d'autres acteurs pourraient le faire. J'entends que vous plaidez finalement pour que nous puissions mettre en place – je ne sais pas si c'est l'action du CPAS qui doit le faire mais de manière générale – l'associatif et les pouvoirs publics pour pouvoir accompagner ces personnes-là. Vous dites "une année en plus", je pense que la jonction entre les deux doit pouvoir se faire.

Votre troisième élément, je ne peux qu'y souscrire, sur la nécessité de valoriser le travail de chacun fait au niveau de l'action sociale et des Conseillers de l'action sociale. Oui, vous faites un travail formidable, tous les jours. Vous êtes à devoir prendre des décisions pas faciles. Je crois que l'on en parle souvent, toutes les semaines: les situations sont difficiles. J'entends en tout cas, à travers ces éléments-là, la nécessité d'avoir ce dialogue transversal que vous évoquez entre la Ville et le CPAS, je pense qu'il existe. Peut-être que vous ne le percevez pas à travers les décisions qui sont prises au CPAS mais ces interactions existent réellement.

Le fait que nous serons jugés, au moment opportun, par les électeurs sur l'efficacité que l'on a mise en place de nos actions, oui certainement. Je pense d'ailleurs que c'est le propre des élections, c'est de porter un jugement sur ce qu'il s'est passé et donner une envie sur le futur.

Monsieur Bruyère,

Je reviens vers vous et les questions de Madame Jacquet. Avec cela, je ne suis pas loin du bout.

Sur le transfert de l'urgence et de l'abri de nuit, j'y ai répondu tout à l'heure, les choses sont claires je pense.

Sur l'existence de burn out et la difficulté...

M. R. Bruyère, Conseiller communal PTB:

... avant cela, sur l'abri de nuit, il y avait une sous-question sur le plan avec le fait qu'en 2025, on aura...

M. Ph. Noël, Président du CPAS:

... oui, c'est juste.

Vous avez raison. J'avais dit que je pouvais être imparfait dans la réponse à toutes les questions, et elles étaient nombreuses, qui m'étaient posées.

Oui, effectivement, à l'heure d'aujourd'hui nous avons une convention d'occupation de la caserne du Génie de Jambes jusqu'au 31 décembre 2025.

A titre personnel, je ne désespère pas qu'il y ait des prolongations. Je pense que la mise en œuvre d'un tel projet peut aussi avoir encore un certain nombre de surprises. Cela nous permettrait de gagner du temps. Gagner du temps, non pas de manière gratuite, mais simplement parce que nous réfléchissons à la mise en place d'un nouveau dispositif d'accueil, qui tient compte de l'évolution de l'accompagnement que j'évoquais tout à l'heure, en répondant à Monsieur Martin et pour lequel, même si nous commençons aujourd'hui, nous ne serions pas prêts pour le 31 décembre 2025.

On est vraiment dans une réflexion d'avoir, d'abord, la juste réponse. Nous ne sommes pas au bout de nos réflexions pour trouver quelle est la juste réponse mais on a des éléments très probants pour pouvoir y arriver. Et puis la concrétisation. Cette concrétisation, elle prendra j'estime certainement 3 voire 4 années. Il nous manque clairement 2 années par rapport à l'échéance du 31 décembre 2025.

Comment on va les gérer? Je ne sais pas vous le dire. J'espère qu'il y aura du retard pour ne pas devoir trouver des lieux de substitution mais cela fait partie d'une trajectoire avec une insécurité sur laquelle nous devons aussi travailler, pour ne pas laisser tout au hasard.

Sur les services sociaux et la notion de burn out, que faisons-nous? C'est le sens de la question que vous relayez de Madame Jacquet. Effectivement, ce sont des difficultés que nous avons. Oui, gérer des problématiques sociales à longueur de journée, c'est compliqué, c'est difficile. La supervision est un élément de réponse. Vous savez qu'à un moment donné, il faut pouvoir exprimer ces difficultés-là. Il y a – je peux en parler de manière très aisée – au niveau du CPAS des référents qui permettent de parler des choses et de les évacuer. Il y a une nécessité de continuer à envisager ces supervisions, qu'elles soient internes ou via l'externe, pour pouvoir aussi amener des soupapes par rapport à la charge émotionnelle et à la pression qui est liée à ce travail social important et essentiel.

Votre dernier élément concernant les marchés publics et comment faire profiter les personnes à titre individuel des avantages que nous avons et que nous savons mettre en place à travers des marchés groupés: j'ai eu un petit coup d'œil rapide vers Benoît Falise pour savoir s'il y avait une réponse. Sa mine me fait croire que ce n'est pas aussi évident que cela, voire impossible mais je vais lui laisser le soin de répondre s'il y a des éléments précis sur le sujet et avec cela, Madame la Présidente, je pense ne pas être trop loin de la fin des premières questions qui m'auront été posées.

M. B. Falise, Directeur général adjoint:

Je vais tenter d'apporter une réponse concernant la demande des marchés publics qui pourraient bénéficier aux travailleurs.

On rappelle qu'un marché public est un contrat à titre onéreux entre un pouvoir adjudicateur et une entreprise, pour répondre à un besoin public en matière de travaux, de fournitures et de services. Ce n'est pas nécessairement l'objet d'être une centrale d'achats au bénéfice des agents communaux ou même des citoyens.

Pour cela, il existe des initiatives privées. Les centrales d'achats dont vous parlez, notamment du SPW, etc. sont justement des centrales entre pouvoirs adjudicateurs et la loi sur les marchés publics ne prévoit pas ce cas de figure-là.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Monsieur Falise. Merci Monsieur Noël.

On va voir si vraiment vos explications satisfont et répondent à toutes les questions.

Je rends la main à ceux et celles qui le souhaiteraient.

Je vois déjà que Monsieur Martin est prêt à demander des compléments d'information ou des

précisions. Je vous en prie, Monsieur Martin.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Merci Madame la Présidente.

Je remercie Monsieur le Président du CPAS pour les explications qu'il a pu nous communiquer sur les effets rassurants des processus liés au transfert.

Ma question sur le fait d'avoir les effets liés au transfert est plutôt une question dans le temps avec une attention bienveillante envers les personnes qui, aujourd'hui, subissent (ce n'est sans doute pas le bon terme). On sait qu'un changement est quelque chose, même s'il est préparé, qui crée toujours des conséquences. Il faudra faire en sorte d'avoir un suivi bienveillant.

D'autant que, vous l'avez dit vous-même, sur la question du recrutement, cela pose problème. Donc on sait que la charge est reportée sur ceux qui restent. Dans les métiers en lien avec le social, on sait que c'est naturellement important d'avoir ce suivi attentif. On l'a dit à plus d'un titre, vous également.

Sur la question de l'abri de nuit, je suis heureux d'entendre que cela avance, même si on en parle depuis des mois, des mois et de mois, même si l'étude du STICS avait déjà avancé. On a les premiers éléments de réflexion qui apparaissent et c'est déjà bon signe. En effet, je pense qu'il serait important de pouvoir avancer concrètement sur la question.

Vous avez parlé de s'inspirer des visites. Je ne peux qu'embrayer sur ce que vous avez dit. Si je ne m'abuse, vous avez déjà fait des visites: à Paris notamment, au Québec dernièrement. Monsieur le Bourgmestre attestait lui-même d'éléments qui permettaient justement d'appliquer un certain nombre de choses. Je le dirais pour le Québec et je le dirais pour ailleurs sans doute, pas à l'emporte-pièce, pas n'importe comment mais en tout cas, on ne vous refuse pas les visites et vous encourage à les faire. On est même demandeurs de pouvoir vous aider.

Toujours est-il qu'il faudrait voir ce qui avait été bénéfique et comment on pourrait les reporter. Je ne sais pas si toutes les équipes actuelles ont fait partie des visites, sûrement pas. On ne peut pas tout refaire non plus mais je pense qu'il faut en tout cas essayer de tirer bénéfice de ceci pour pouvoir avancer.

Je vous remercie de ne pas avoir évoqué la question (est-ce que c'était d'actualité ou pas?) sur les mesures que vous avez prises parce que je pense que personne ici autour de la table ne l'aurait accepté. Donc merci.

Je réitère ce que j'ai dit: je ne voudrais pas que l'on croie, dans certains de vos propos, que c'est une mauvaise chose de donner des moyens, surtout à des structures qui sont en difficulté. Je le répète – parce que, à un moment donné c'était un peu limite – ce n'était pas du tout mon propos. Comme ce n'était pas du tout mon propos non plus de dire que ce n'était pas bien de remettre des gens dans le quartier parce que j'ai moi-même (je le dis et le redis) signalé que des gens avaient été enlevés des quartiers pour en faire, par exemple, le GPS, etc. et dire que c'était une mauvaise orientation. Je ne vais donc pas aujourd'hui dire tout le contraire. Je pense que c'est une bonne chose et vous avez raison. J'ai juste dit que c'était un peu tard. Je ne tire pas sur l'ambulance. C'est le terme que j'ai employé. Je voulais être très clair et très précis là-dessus parce que c'est vraiment important, d'autant qu'en plus vous apportez aujourd'hui une réponse dans le débat du Conseil précédent, où j'avais dit que les éléments et les réponses sécuritaires c'était bien mais que les réponses de nature humaine et sociales étaient importantes. Je ne vais pas aujourd'hui dire tout le contraire de ce que j'ai dit la fois passée.

La question que je posais et qui était légitime, sans aucune explication, c'est que l'on nous amène un Powerpoint aujourd'hui à midi alors que l'on a un Conseil conjoint aujourd'hui. On aurait pu débattre éventuellement et même échanger sur les éléments, "Est-ce que c'est une bonne chose ou pas?", je vous dis que les propos que l'on a tenus lors de notre dernier organe d'administration, sans rentrer dans les détails, avec comme témoins d'autres Conseillers qui étaient autour de la table, s'inquiétaient des mêmes problématiques que l'on avait entendues. Je reviens là-dessus en disant que, sans doute, vous lisez les PV et sans doute que vous avez des contacts mais force est de constater que les choix qui sont opérés aujourd'hui ne sont pas

toujours en lien avec les besoins.

Aujourd'hui, il y a d'autres structures pour qui, sans doute il n'y a pas le feu au lac ou pour lesquelles il n'y a pas de danger immédiat mais pour qui, il y a quand même des fragilités qui existent.

Cela m'a rassuré dans la fin de vos propos quand vous dites qu'il faudra sans doute une réflexion plus globale. Quand vous êtes à ma place, que vous recevez un Powerpoint à midi et que vous lisez les moyens, je n'ai pas l'interprétation, je n'ai pas vos éléments de réponses, je n'ai pas tout cela. Cela veut dire que certains aujourd'hui, qui sont dans la première ligne, se disent "Pourquoi nous, on n'est pas récompensés pour notre travail?". Ce que je vous dis c'est juste cela. A un moment donné, sans aucune explication, sans aucun échange, sans aucun débat, c'est la lecture que l'on pourrait en faire.

Moi, qui siège au nom de la Ville au sein de l'organe d'administration du Relais social, avec Madame la Présidente qui y était présente, on pourrait se poser les mêmes questions, n'ayant pas ces éléments de réponses.

Je réinsiste encore une fois sur le fait que l'on a là une structure qui est l'émanation-même du CPAS (c'est le chapitre 12, je ne vais pas vous faire la leçon). On a là en même temps, toutes les structures de première ligne et qui collaborent avec la Ville et je pense que c'est aussi utile, cette réflexion si vous voulez la mener, qu'elle soit menée au sein de cette instance, avec les personnes qui la représentent. Je voulais juste refaire certaines précisions qui m'apparaissent essentielles pour ne pas qu'on comprenne mal mes propos.

J'entends que ce sont des mesures structurelles. Tant mieux, super. Est-ce que c'est une mesure structurelle qui s'applique en 2024 ou déjà en 2023? 2 millions d'euros trouvés comme cela, on pourrait peut-être vous demander d'où cela vient et où vous les avez trouvés. Ce sont des questions essentielles pour savoir à partir de quand elles vont être aidées puisque c'est bien de cela dont il s'agit.

Je vous encourage vraiment à ce que cette réflexion générale sur l'ensemble des opérateurs, qui comprendraient mal qu'ils ne sont pas concernés par cette attention, soit menée dès demain.

Merci pour vos réponses.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Monsieur Martin.

D'autres souhaitent-ils encore s'exprimer?

Monsieur Lemoine.

M. J. Lemoine, Chef de groupe DÉFI:

Monsieur Noël,

Je veux bien que vous soyez très concis, c'est le moins que l'on puisse dire, mais vous n'avez répondu à aucune de mes deux questions.

J'ai demandé des approches chiffrées sur la réinsertion dans tous les secteurs et la réinsertion principalement de la jeunesse au sein de vos services et éventuellement les pistes d'amélioration de ce secteur-là, au sein du CPAS.

Et si vous aviez des chiffres des nouvelles familles qui basculent dans la précarité alors qu'ils restent travailleurs mais travailleurs de bas salaires.

Merci.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci.

D'autres souhaitent encore des compléments d'informations ou est-ce que je repasse la parole à Monsieur le Président du CPAS?

M. Ph. Noël, Président du CPAS:

Monsieur Martin, ne m'en voulez pas, je vais directement répondre à Monsieur Lemoine. Je pense avoir répondu, en tout cas sur la capacité de réponse via les réponses à Monsieur Bruyère. Je m'excuse de ne pas vous avoir inclus dans la réponse.

Sur l'insertion en tant que telle, il est difficile d'évaluer les récits du taux d'insertion. Je l'ai évoqué tout à l'heure en disant que l'on parle, au niveau de la Fédération, de 25% d'insertion en termes d'article 60.

M. J. Lemoine, Chef de groupe DéFI:

Vous avez répondu là-dessus à Monsieur Bruyère en effet mais sur la jeunesse? Je visais principalement la jeunesse.

M. Ph. Noël, Président du CPAS:

Spécifiquement sur la jeunesse, à ma connaissance, je ne suis pas certain que l'on ait des chiffres spécifiques. Je peux creuser plus largement simplement qu'au niveau de notre CPAS. Je pense qu'au niveau de la Région, la Fédération fait un job de quantification d'un maximum de choses mais je ne suis pas certain qu'il y ait une statistique spécifique. J'y regarderai. Si elle existe, c'est pour les 18-25 ans.

M. J. Lemoine, Chef de groupe DéFI:

Au Conseil conjoint dernier on avait fait une approche chiffrée, je me souviens, en Commission des tranches d'âges.

M. Ph. Noël, Président du CPAS:

Cela oui, je peux vous dire précisément combien il y a de bénéficiaires par tranche d'âges, pas de difficulté.

M. J. Lemoine, Chef de groupe DéFI:

Sur cette base-là, je voulais savoir si vous aviez une approche chiffrée de cette tranche d'âges là vers la réinsertion.

M. Ph. Noël, Président du CPAS:

C'est bien cela que je dis: je ne sais pas si nous les avons mais je vais m'en enquérir pour savoir si je peux vous fournir une réponse à cette question-là.

Concernant le chiffre sur les nouveaux ménages ou les nouvelles personnes qui sont en fragilité et qui basculeraient, c'est la réponse que j'ai aussi partiellement abordée en répondant à Monsieur Bruyère.

Il faudrait que je regarde comment nous pourrions extraire les personnes qui sont dans cette situation-là, au regard notamment des aides sociales. S'ils dépassent les ressources pour pouvoir bénéficier du RIS, c'est potentiellement via les aides sociales que nous pourrions les aider. Cela c'est l'aide que, spécifiquement, nous pourrions apporter aux personnes qui, potentiellement, franchiraient la porte du CPAS de Namur.

De manière plus globale, vos questions sont aussi plus générales en disant: "Est-ce que l'on sait estimer la part des personnes qui basculent dans un risque de pauvreté, malgré le fait qu'elles travaillent?". Là aussi, je vous avoue que je ne suis pas une encyclopédie mais je peux rechercher et vous apporter la réponse de manière précise mais, à l'heure d'aujourd'hui, je suis bien en peine de vous donner une réponse très précise.

M. J. Lemoine, Chef de groupe DéFI:

Vous pouvez tout à fait le faire par écrit par la suite.

M. Ph. Noël, Président du CPAS:

Oui, pas de problème.

M. J. Lemoine, Chef de groupe DéFI:

Merci.

M. Ph. Noël, Président du CPAS:

Monsieur Martin,

Tant mieux si nous nous sommes mieux compris en ayant eu les échanges.

Je comprends effectivement le point de vue que vous exprimez en disant: "Nous recevons un certain nombre d'informations, comment peut-on les interpréter?". A posteriori, je suis plus conscient effectivement que vous avez juste reçu potentiellement le Powerpoint sans avoir les éléments d'accompagnement qui sont nécessaires.

Je vous explique que, c'est dans la réponse qui vous avez formulée, on a éteint les incendies mais il faut réfléchir à la reconstruction de la suite. C'est une demande que l'on relaye souvent et pour laquelle je plaide aussi pour que les associations se parlent de manière encore plus intensive parce que l'on va potentiellement vers une diminution des capacités d'encadrement. Quand je dis "encadrement", c'est justement à tous ces volontaires qui se font plus rares, il faut bien le constater. Donc il y aura, je le crains en tout cas, une évolution dans le temps à laquelle il faut pouvoir répondre.

La première réponse, c'est celle que l'on a apportée aujourd'hui mais je suis bien conscient que c'est le point de départ d'une réflexion sur le long terme, qui doit être menée avec le Relais Social Urbain Namurois. Soyez-en certain. On n'est pas complètement déconnecté du RSUN, même si je ne sais pas être présent à chaque Conseil d'administration.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Monsieur Bruyère souhaite revenir sur l'un ou l'autre point?

M. R. Bruyère, Conseiller communal PTB:

Merci Madame la Présidente. Merci pour vos réponses.

Évidemment, toute une série de choses vont dans le bon sens.

Je vais commencer par le logement, je ne l'avais pas cité, mais le fait d'avoir quasiment 90 logements captés vers l'agence immobilière sociale, c'est vraiment une très bonne chose. C'est clair.

Mais d'un autre côté, vous le dites vous-même, la situation est saturée. Je pense que le mot que vous avez utilisé vous-même c'est "situation intenable, marché saturé".

Dans ce cadre-là, clairement, si on est d'accord ensemble sur le fait qu'il y a un problème notamment de domination de quelques barons du béton sur le marché locatif, qui est plutôt dominé par le privé, alors la question que nous avons posée avec le PTB est globalement sans réponse. Ce n'est pas grave à l'instant T mais en tout cas, il est clair que c'est le débat que nous allons continuer à mener avec deux angles.

D'un côté, il y a les leviers que vous avez évoqués vous-même mais pourquoi pas pousser à aller plus loin que les 15% légaux que l'on peut exiger d'un promoteur privé quand il fait un projet pour après faire du logement? On n'est pas obligé de faire du logement mais on peut le transformer.

Manifestement, toute une série d'entreprises ont les reins assez solides pour construire, y compris en n'ayant pas du tout de certitude que les gens vont acheter leurs trucs de luxe.

Ok, alors si manifestement eux ont des ambitions, exercent diverses pressions et poussent pour pouvoir occuper tel et tel espace, que ce soit à Namur ou en dehors de Namur, essayons nous-mêmes d'avoir un peu plus de courage pour les pousser en disant: "Nous, on veut 20 ou 25% de logements publics" par forçément de logements sociaux, il ne faut pas non plus caricaturer, tout logement public n'est pas un logement social.

On est dans une situation où il y a maintenant bien plus que toute une série de personnes qui sont dans la pauvreté, il y a aussi toute une série de personnes qui sont à la limite de la pauvreté, des milliers de gens, des gens qui travaillent, qui ont un salaire, parfois deux salaires

et une partie de ces foyers-là vont toquer maintenant dans nos entreprises de gestion de logements. C'est assez aberrant qu'ils soient en concurrence avec des gens qui n'ont, par exemple, qu'un revenu d'intégration. Pour ces gens-là, la solution c'est peut-être de pousser à ce que, dans le privé, il y ait plus de logements à prix modérés.

On l'a dit mais on va évidemment le redire: c'est un coût à l'instant T mais c'est un investissement qui est rentable sur le long terme, que la Ville investisse dans des logements. Je suis d'accord que c'est plus compliqué quand on a soi-même, pas beaucoup de réserve dans les caisses mais à long terme, c'est une stratégie qui est payante dans toute une série de villes. Vienne fait cela, Amsterdam fait cela. Il n'y a pas besoin d'aller chercher dans des pays très loin. Dans des pays qui ont plus ou moins la même physionomie que le nôtre, plus ou moins les mêmes défis, il y a des investissements qui sont possibles.

Il est clair que tant que l'on ne fera pas cela, tant que quelques gros entrepreneurs privés auront la main sur le marché chez nous, évidemment qu'ils pousseront à ce que les loyers soient les plus hauts possibles. C'est leur jeu, leur jeu à eux c'est le business, c'est de faire de l'argent là-dessus, y compris avec des logements Ville d'ailleurs.

Par rapport aux mesures de lutte contre la hausse du coût de la vie, merci beaucoup pour votre réponse Monsieur Falise.

J'entends que ce n'est pas la philosophie des marchés publics d'être des centrales d'achats. Je pense que c'était le cas à l'époque mais qu'il faut aussi pouvoir évoluer avec son temps. On est dans l'une des pires crises que l'on n'ait jamais vécues. Cela fait 40 ans que l'on n'avait plus vu cela. Clairement, il faut aussi pouvoir évoluer par exemple, faire évoluer les lois et pousser pour que cela évolue.

Ce sont des retours que l'on a des travailleurs. C'est pour cela que l'on se fait porte-parole de cela, comme parti des travailleurs. J'entends que ce n'est pas la philosophie mais, à mon avis, il faudrait que cela change et que l'on ait la capacité, grâce à la solidité de la Ville qui sur le marché est capable de dire "Je pèse x ETP", des centaines, des milliers de gens en fait, donc on peut du coup avoir des réductions, que ce soit pour du carburant ou autre chose.

En tout cas nous, on va pousser et faire des propositions en ce sens.

Dans la lutte contre la hausse du coût de la vie, toute une série de choses ont été abordées aujourd'hui. Il n'y a pas eu tellement de réponses mais ce n'est pas grave, c'est peut-être aussi que la question n'était pas très claire. Par exemple, c'était le nombre de places en crèche, ou les coûts scolaires et extra-scolaires. Cela, c'est toute une série de choses qui font que, y compris dans la classe travailleuse, des gens qui bossent ont des difficultés. C'est dommage, cela a été cité dans le document, page 15, 16 ou 17, la suppression du Bébébus. On évoque par exemple, comme solution le Bébébus, cela existait et à cause des pressions de pouvoirs supérieurs, je pense que c'est la Région wallonne qui a mis la pression sur la Province et la Province du coup a fait une cure d'austérité et a supprimé le Bébébus. Ce sont des partis qui sont aussi ici autour de la table et qui dirigent cette Ville. A ce niveau-là, c'est aussi de votre chef de mettre la pression quand il y a des mesures qui sont prises contre l'intérêt des jeunes parents.

En tout cas, nous, on va clairement continuer à mettre la pression en ce sens pour faire entendre la voix des travailleurs.

Merci beaucoup.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Monsieur Bruyère.

Monsieur Martin, vous avez été satisfait par les compléments d'informations?

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Oui merci. Je profite que Monsieur le Bourgmestre soit autour de la table pour évoquer, par exemple, quelque chose qui a été évoqué lors d'une de nos réunions au RSUN, pour trouver des réponses justement au problème d'insécurité et d'absence de solution en fin de journée à Jambes.

Peut-être qu'il y a là aussi une importance à trouver des moyens pour voir comment on peut – vous aviez dit tout à l'heure que c'était au stade de la réflexion – mais aujourd'hui il y a vraiment un problème entre la fin de journée et l'ouverture de l'abri de nuit.

Peut-être que c'est un élément aussi qui permettrait de trouver une solution à des comportements qui seraient des comportements agressifs ou en tout cas de tension au niveau de Jambes.

Ce sont, par exemple, des éléments qui ont été discutés dans ces lieux là et qui pourraient vous inspirer pour trouver des moyens nécessaires que pour trouver des solutions à des problématiques.

Merci pour les éléments de réponse.

Je retiens que, dès demain, vous appellerez l'ensemble des organismes pour expliquer et faire la pédagogie nécessaire aux moyens qui ont été trouvés aujourd'hui.

Merci.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci aussi Monsieur Martin pour les pistes de réflexion que vous avez lancées.

Il n'y a pas d'autre demande d'intervention? Si c'est le cas, nous pouvons passer au point 2, à savoir les violences intrafamiliales et Monsieur le Président du CPAS, je vous rends la main pour faire un état des lieux. Cela concerne aussi bien sûr la cohésion sociale.

2. Violences intrafamiliales

M. Ph. Noël, Président du CPAS:

Merci Madame la Présidente.

On a évoqué dans les derniers Conseils, un souhait de faire un état des lieux de la situation. Là aussi, j'ai normalement un petit support visuel sur le sujet. Merci beaucoup.

→ *Un Powerpoint est diffusé en séance.*

Nous sommes donc dans une démarche par rapport à l'espace VIF (Violence IntraFamiliales), une démarche participative qui est basée sur le principe que la victime est au centre du dispositif, en veillant à ce que, lorsque les victimes d'une difficulté souhaitent l'exprimer, elles n'aient pas l'obligation de le répéter de manière récurrente à toute une série d'opérateurs et donc de bien alléger leur parcours.

C'est pour cela que nous travaillons avec plusieurs services dans un même endroit.

On reviendra sur le lieu juste après. J'ai quelques illustrations à vous montrer.

Nous travaillons avec la CEDO, qui est une cellule d'évaluation de la dangerosité, qui est le dispositif mis en place, qui travaille de manière très intensive, qui se réunit régulièrement et qui travaille avec le réseau, et notamment avec un travail de mise en commun de tous les outils.

Est repris ici le rôle et le fonctionnement de la CEDO. Je ne vais pas trop rentrer dans les détails, on a eu l'occasion d'en parler lors de la Commission. On est à l'heure actuelle dans une temporalité telle que, hier est arrivée la coordinatrice de l'espace VIF (je pense que c'est une bonne nouvelle, voire une très bonne nouvelle), le lieu est prêt (je l'illustrerai à travers quelques photos juste après) et nous sommes maintenant dans un processus qui, pendant 3 ou 4 mois, va viser à la formation des différents travailleurs dans les différentes institutions pour adopter un langage commun, une charte des conventions. Il y a, au total de mémoire, 14 jours ou 15 jours entiers de formation, répartis sur 4 mois pour que l'ensemble des travailleurs qui sont présents dans le lieu ou qui y collaborent, puissent avoir le même bagage commun.

L'espace VIF, en quelques mots, c'est l'aménagement d'un bâtiment destiné à accueillir tant le public que les partenaires professionnels, c'est la rédaction et la validation de tous les documents réglementaires liés au dispositif. C'est également l'organisation de diverses

formations, que j'ai évoquées notamment à destination des partenaires professionnels. C'est l'organisation aussi d'une représentation théâtrale, il y aura une pièce qui s'appelle "Anna" qui est prévue avec la compagnie Kaoris, dans les prochains jours, je ne sais plus de mémoire mais si je fouille mon agenda, je pourrais vous trouver la date de la représentation pour laquelle il y a un nombre limité d'inscrits. Pour ceux qui souhaiteraient y participer, il va falloir le faire assez vite. Je vais essayer d'avoir l'information en faisant une petite recherche.

Ensuite, il est nécessaire de pouvoir ancrer le dispositif de manière continue et structurelle. Donc nous sommes toujours en recherche perpétuelle de subsides complémentaires pour pouvoir doter les dispositifs d'un accompagnement encore plus large que celui qui est prévu actuellement.

Voici quelques photos pour tout un chacun de ce qu'est l'espace VIF actuel. Volontairement, les photos vous permettent de montrer la qualité de ce qui est proposé mais de ne pas permettre de localiser, en tout cas c'est l'intention. Il y a des espaces dédiés pour les professionnels, des espaces pour pouvoir accueillir les mamans avec enfants, avec un espace à langer, avec des zones de jeux, avec des lieux collectifs pour pouvoir partager. Le lieu est donc prêt, il est beau et il ne demande qu'à vivre pleinement sa vie dans les prochaines semaines.

Un petit retour qui a été présenté dans le cadre de la Commission, c'est un retour sur Une Rive à l'Autre, qui reprend à travers deux graphiques, le type de violences entre les violences intrafamiliales et les violences physiques. Les violences physiques sont sur le graphique de droite avec plus de 50% de violences et puis les violences psychologiques, 42%, sur le graphique de droite. Désolé, c'est écrit en petit et même en grand, c'est compliqué à voir. Le graphique de droite, c'est la répartition entre les violences avec la présence d'enfants, les violences entre partenaires et, dans une très faible mesure, les autres types de violences. Vous voyez que les violences dans lesquelles sont impliqués les enfants et les parents représentent, en tout cas dans les statistiques d'Une Rive à l'Autre, près de 30% des situations et 66% en ce qui concerne les violences entre partenaires.

A noter aussi, ce serait dommage de ne pas en parler, l'ouverture en avril de cette année-ci du Centre de Prévention et de prise en charge des Violences Sexuelles, le CPVS, qui est piloté par le CHR. Voici l'illustration du lieu, si vous n'y étiez pas encore allés, au niveau de l'avenue Albert 1er, donc à quelques dizaines de mètres de l'entrée des urgences du CHR. Une des réalités c'est que ce type de dispositif doit pouvoir être à forte proximité d'un lieu d'accueil que sont notamment les urgences. Le financement l'impose mais la réalité de fonctionnement est aussi une nécessité de l'avoir à proximité.

Dans quelques jours, nous inaugurerons la fresque Hide and Seek, qui est sur un des pignons à proximité du CHR. C'est une collaboration entre le service de Cohésion sociale et le service de la Culture, pour rendre visibles quelque part les situations de violences intrafamiliales. Vous aurez une plus longue explication le jour de l'inauguration. Cette fresque sera assortie d'un QR code qui permettra de renvoyer vers l'ensemble des dispositifs qui sont des lieux d'écoute et de réception de toutes ces situations que nous rencontrons malheureusement trop souvent au quotidien.

Voilà, Madame la Présidente, j'essaie d'être concis pour laisser le plus de place possible au débat mais voici le topo que nous pouvons faire sur l'espace VIF et les dispositifs corolaires et associés.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci. Nul doute que chacun s'associera à la bonne nouvelle de l'arrivée de la coordinatrice.

Maintenant, je vous cède la parole. Qui a envie de s'exprimer par rapport à ces avancées, par rapport à cette thématique ou bien jugez-vous que vous avez suffisamment d'éléments?

Madame Klein, je vous cède la parole.

Mme D. Klein, Cheffe de groupe Les Engagés:

Merci Madame la Présidente.

J'avais oublié de poser la question en Commission. Il est vrai que vous faites état de recherches de subsides. Vous avez déjà parlé à une autre occasion que c'est cela qui fait aussi un peu le nœud de la guerre que le projet, qui a été émis en chantier déjà sous l'ancienne législature, n'avance pas très vite.

Vous avez de l'argent de la Ville évidemment, de la Province, de la Région wallonne. Est-ce que c'est financé par le Fédéral et par l'Europe? Est-ce qu'il y a eu des démarches qui n'ont pas abouti ou un espoir d'avoir de l'argent d'un de ces deux côtés-là?

Merci.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci pour votre question.

S'il n'y en a pas d'autre, je rends la parole à Monsieur Noël.

M. Ph. Noël, Président du CPAS:

Dans les éléments que vous évoquiez tout à l'heure, effectivement la Ville soutient. C'est une aide structurelle donc c'est très important.

La Province met à disposition un temps de travail. Ils ont reçu aussi une subvention facultative, cela veut dire qu'elle n'est pas pérenne dans le temps et c'est pour cela que je fais la distinction: la Province soutient mais les moyens financiers qui ont été alloués par la Province ne sont pas pérennes dans le temps. La difficulté c'est justement de pérenniser, c'est ce que j'évoquais dans la recherche de subsides.

Au niveau de la Région wallonne, nous avons aussi un soutien sous forme de subside facultatif, donc ce n'est pas pérenne non plus.

C'est pour cela que, lors de la Commission, nous avons évoqué la nécessité de faire adopter un agrément pour essayer d'avoir un soutien structurel. Les deux tentatives que nous avons faites au niveau de l'Europe pour avoir des financements plus substantiels n'ont pas, à ce jour, jamais aboutis.

On continue, on ne baisse pas les bras. Hormis l'investissement sur fonds propres de la Ville, tous les autres sont des moyens ou des subsides qui sont limités dans le temps, ce qui ne rassure pas sur la continuité du dispositif. Il faut vraiment que l'on travaille sur cette manière structurelle, à ce stade-ci en fin de législature régionale, il est excessivement compliqué d'avoir les éléments de réponse structurelle. On sait que l'on va devoir le remettre sur métier de manière continue, jusqu'à obtenir des moyens qui nous permettent d'avoir une vision un peu plus sereine sur la pérennisation du dispositif.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci. Madame Kumanova.

Mme N. Kumanova, Conseillère communale PS:

Merci Madame la Présidente.

Merci Monsieur le Président pour toutes ces informations très importantes et ces institutions qui ont et auront un rôle primordial au niveau du terrain, qui sont attendues depuis de nombreuses années. C'est une belle avancée. Merci pour ces explications.

Je voulais savoir si vous pouviez nous informer sur la collaboration concrète qui serait tissée entre l'espace VIF et le CPVS? Est-ce qu'il y aura concrètement des liens entre ces deux institutions? Pouvez-vous également nous confirmer ce soir que l'espace VIF sera bien ouvert aux victimes également ou est-ce qu'il s'agit d'un organisme qui aura seulement....enfin voilà, je pense que c'est important de pouvoir être clair sur: est-ce que les victimes seront bien prises en charge ou ce n'est que pour les organismes et les partenaires?

Merci.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Madame Kumanova.

Monsieur Noël?

M. Ph. Noël, Président du CPAS:

Je peux vous rassurer sur l'interaction entre l'espace VIF et le CPVS. C'est déjà le cas actuellement, ce le sera encore plus puisque dans la trajectoire sur le moyen terme, l'intention est que les deux dispositifs soient dans un même lieu. Les choses sont très claires sur l'évolution attendues.

Pour l'instant, on a deux lieux distincts, l'intention est que cela puisse évoluer vers un seul bâtiment avec deux dispositifs juxtaposés, par fusionnés mais juxtaposés parce qu'ils ont leurs propres spécificités, leurs propres financements et les contraintes liées à leurs financements. Mais l'intention à termes c'est que ce soit un lieu unique ou en tout cas à forte proximité.

Mme N. Kumanova, Conseillère communale PS:

Si je peux me permettre, Monsieur le Président, vous aviez précisé que ce serait un lieu secret et ce soir, vous déclarez que ce serait un lieu unique.

M. Ph. Noël, Président du CPAS:

Oui, on verra ce qu'il se passera dans quelques années mais pour l'instant, ce sont bien deux lieux distincts. Je ne vais pas m'étendre sur le sujet.

Cela, c'est l'interaction entre le CPVS et l'espace VIF. Concernant – je n'ai peut-être pas été clair et je m'en excuse – l'espace VIF c'est bel est bien un lieu destiné à accueillir les victimes. Pendant les 3 ou 4 prochains mois, le lieu fonctionnera (et fonctionne déjà actuellement) pour accueillir les professionnels mais endéans 3 ou 4 mois, l'intention est bel est bien d'accueillir les victimes dans le lieu, raison de la discrétion de la localisation du site.

Dans une évolution probable, il faudra aussi voir comment on peut accompagner les auteurs. Je ne dis pas que ce sera forcément dans le lieu mais il est certain que l'on voit la récurrence des auteurs, notamment quand ils changent de conjointes, ils continuent d'exercer ces mêmes propos. Donc il y a une nécessité, si on veut être cohérents dans l'accompagnement complet, de réfléchir aussi sur l'accompagnement des auteurs. Cela viendra dans un 3^{ème} temps.

Voyez les choses de manière claire: actuellement, les professionnels, dans 4 mois, les victimes et on verra dans l'évolution future par rapport aux auteurs.

J'espère que c'est un peu plus clair par rapport aux expressions préalables et je m'excuse si je ne l'avais pas été précédemment.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Madame Kumanova, tout est bien éclairci pour le moment?

Mme N. Kumanova, Conseillère communale PS:

Oui en effet.

Il nous revenait que les victimes ne seraient pas accueillies puisque le lieu attend une ordonnance de justice. Je suis rassurée d'entendre ce soir que le Président nous confirme que les victimes seront évidemment bel et bien directement prises en charge par cet organisme dans quelques temps.

J'entends bien également cette volonté d'unir et c'est primordial finalement que ces deux organismes puissent travailler main dans la main pour être plus forts dans ce combat.

Merci Monsieur le Président.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci aussi Madame Kumanova.

Si plus personne ne souhaite s'exprimer sur ce point 2 qui était à l'ordre du jour, je vous propose de passer au point 3.

3. Multiculturalité (Centre d'Action Interculturelle)

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Nous allons aborder la multiculturalité.

C'est donc Monsieur Philippe Noël qui va introduire le sujet et puis nous aurons la présentation de l'état des lieux et des enjeux de la diversité éthique et culturelle à Namur.

Je remercie déjà nos intervenants, Madame Benoîte Dessicy qui est Directrice du Centre d'Action Interculturelle (CAI), Madame Emilie De Liamchine qui est Coordinatrice pédagogique et Monsieur Bernard Forget, Coordinateur parcours.

Après avoir entendu Monsieur Philippe Noël, je vous invite à venir présenter votre Powerpoint.

M. Ph. Noël, Président du CPAS:

Merci Madame la Présidente.

Comme pour les deux points précédents, je vous promets d'être très concis.

L'interculturalité à Namur: de quoi parle-t-on?

Ce n'est effectivement pas toujours très clair mais il est certainement question de différence, de vivre ensemble, de personnes étrangères ou d'origines étrangères, d'intégration et je pense que le CAI sera là pour nous éclairer sur ce que cela représente à Namur.

De manière précise, rappeler que lors de la Commission, nous avons pu aborder différents éléments et je ne vais pas les reprendre, je vais juste les citer.

La brochure "Bienvenue à Namur" qui a été créée avec la collaboration du CAI, d'Unia et autres mais certainement via la Cohésion sociale. Cette brochure est à disposition si vous le souhaitez.

On a évoqué la médiation interculturelle, la Cellule Alpha du CPAS, l'aide médicale d'urgence qui est pratiquée également au CPAS et puis on a évoqué la discrimination au logement. Sur ce point-là, je reviendrai un tout petit peu plus longuement mais vraiment de manière très brève.

C'est quoi l'interculturalité à Namur? C'est très petit mais je vais résumer les deux graphiques que vous pouvez voir et qui se trouvent sur l'open data de la Ville.

Les personnes étrangères, c'est comme cela que c'est formulé, la population étrangère représente 10% de la population namuroise, 90% est belge même si, dans les nuances, certaines sont d'origines étrangères.

Dans le camembert de droite, vous avez la multiculturalité telle qu'elle est existante sur le territoire communal, avec la tranche la plus représentative qui est la tranche des personnes françaises, suivies des personnes d'origine italienne et les personnes d'origine marocaines qui, à elles trois, représentent plus de 50% de personnes d'origines étrangères sur le territoire communal.

Nous avons fait un travail sur la discrimination au logement avec notamment la VU, une recherche qui a été faite avec un comité de pilotage et les objectifs sont de se faire une idée de ce qu'est la discrimination au logement sur Namur et d'appliquer une première forme de sensibilisation. Cela se fait sous forme de sondages mystères, à travers deux caractéristiques qui ont été étudiées: une question à savoir s'il y avait une discrimination au logement par rapport à l'origine ethnique des personnes, en mettant en opposition ou en collaboration (je ne sais pas comment on doit le formuler) des personnes belges, marocaines ou congolaises. Et une question sur la caractéristique liée aux ressources de revenus, si c'est discriminant ou pas, est-ce que l'on est discriminé si on est allocataire social au regard de personnes qui auraient, par exemple, un travail rémunéré?

La méthode s'est faite sur deux phases via des correspondances. On a écrit à toute une série d'agences immobilières.

Lors de la première phase, on a envoyé 1.196 tests en février et mars 2022 aux agences

immobilières. Au sortir de cette première phase, nous avons écrit une lettre de sensibilisation à ces dites agences immobilières pour dire que nous étions sur un processus d'évaluation de la discrimination et de savoir s'ils jouaient un rôle discriminant ou pas.

Et puis nous avons refait une seconde phase, après cette lettre de sensibilisation, où là aussi il y avait plus de 1.000 tests qui ont été révisés entre mai et juin 2023.

En pratique, comment a-t-on procédé?

Deux candidats au profil similaire contactent un agent ou une agente immobilière et/ou un propriétaire via Immoweb, en répondant à une annonce qui est mise sur ce site de location et en demandant s'ils peuvent visiter le bien. Donc relativement simple.

Voici les réponses, parce que j'ai promis d'être court. Je peux fournir l'étude intégrale, donc je ne vais pas fournir les détails des éléments mais de manière concrète, il y a une discrimination par rapport aux personnes dans leurs origines. Il n'y a pas ou peu de discrimination dans le cadre de leurs revenus. On a vu une évolution positive dans le cadre de la dynamique de sensibilisation que l'on a mise en place. On voit que ce que nous faisons est positif dès l'instant où l'on met en évidence.

Comme j'ai promis d'être très court, je ne vais donc pas être trop long, vous avez ici toute une série de graphiques qui ont été présentés en long, en large et en travers durant la Commission et qui résument ce que je viens de vous évoquer, à savoir que nous avons effectivement une discrimination existante par rapport à l'origine des personnes mais qui, au regard d'autres grandes villes, montre que Namur n'est pas ou peu discriminante au regard d'autres situations et certainement moins discriminante que ce que nous aurions pu estimer, au moment où nous avons eu les premiers contacts avec les chercheurs de la VUB, lorsque nous avons eu une rencontre dans le cadre d'une présentation, que nous avons eue lorsque nous nous étions rendus à Gand.

Je ne serai pas beaucoup plus long pour laisser la place à notre intervenant essentiel qu'est le CAI et je vous remercie, Madame la Présidente, si on peut leur passer la parole directement.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Je vous en prie.

Mme B. Dessicy, Directrice du CAI:

Bonsoir à toutes et à tous.

Nous souhaitons vous formuler une présentation dynamique. On n'est pas venus plus nombreux mais au moins déjà à trois et on va se partager la parole.

Vous avez beaucoup parlé de précarité, de pauvreté évidemment et des crises successives que la population a vécues et évidemment nous tous derrière.

Les personnes étrangères, d'origine étrangère sont au cœur de ces chiffres, de toutes ces crises, avec des obstacles supplémentaires, spécifiques en tout cas, en plus que ce que ceux que vit la population belge précarisée. On va vous en parler et en expliquer quelques-uns tout à l'heure.

On a parlé des crises mais on n'a pas parlé de la crise de l'accueil. Or, vous n'êtes pas sans savoir que l'on parle beaucoup de crise de l'accueil dans ce pays aujourd'hui. Ajustons en disant que c'est bien une crise de l'accueil et non pas une crise d'afflux, comme certains voudraient le laisser entendre.

Vos débats soulignent évidemment une responsabilité politique. Au niveau fédéral particulièrement, on sait bien que par rapport à ces sujets qui touchent l'immigration, la responsabilité politique est importante. Quand on entend encore, on n'aurait pas pu mieux choisir aujourd'hui, le lendemain de la sortie du sondage (que vous avez sûrement vu dans la presse) qui n'est pas très joli à lire. Si vous ne l'avez pas lu, je vous invite à le lire. En tout cas, quand on lit, par exemple, que 56% des Belges soutiennent la décision de la Secrétaire d'Etat de suspendre l'hébergement des hommes seuls, nous on se dit qu'il y a encore énormément de travail d'information de la population, à faire voire même de sensibilisation.

Souligner que personne ne quitte son pays de gaité de cœur. C'est facile à dire cette belle parole mais c'est tellement réellement vrai. Je crois que l'on a suffisamment de reportages télévisés pour se rendre compte, peut-être, que ces personnes – même si ce sont des hommes seuls – ne quittent pas volontairement leur pays de gaité de cœur.

Les enjeux sont complexes par contre, ils sont de plus en plus difficiles au fil des années, on voit qu'ils se complexifient. Nous, en tant qu'institution, on est vraiment au cœur de ces enjeux et ce n'est vraiment pas facile à gérer, même sur le territoire namurois.

Dans une société qui se polarise aussi de plus en plus, là non plus ce n'est vraiment pas facile comme enjeu à cerner. Par quel bout le prend-t-on? Il faut le prendre par tous les bouts, par tous les côtés, dans cette société et dans cette population qui se polarise et où les différences ne font que s'accroître.

Ce sujet est vaste, on nous a laissé 30 minutes, c'est normal, vous avez énormément de débats. On pourrait y passer plus que la soirée. On a vraiment dû trancher, aller à l'essentiel, cela n'a vraiment pas été évident, cela a été beaucoup de travail pour arriver à quelque chose de succinct, de complet et en même temps, qui pouvait vous intéresser.

Ce que l'on vous invite peut-être à faire (il y aura peut-être des questions aujourd'hui), dans les questions plus spécifiques parce qu'il y en aura peut-être énormément, on vous invite aussi à nous les poser par mail. On répondra à toutes mais on ne saura certainement pas répondre à tout ce soir.

→ Un Powerpoint est diffusé en séance.

Comme vous le voyez, on est 8 centres régionaux en région wallonne, agréés par la Région wallonne. On a évidemment des missions très larges, des missions d'accompagnement des personnes mais aussi des missions vers des institutions, des services de formations mais aussi de coordination des activités d'intégration.

Évidemment, tout cela vise à mener une politique au niveau local, une politique coordonnée avec l'ensemble des acteurs en présence. Nous pensons que c'est pour cela que l'on a choisi aujourd'hui de nous faire présenter ce sujet et souligner que l'on collabore étroitement avec la Ville et le CPAS. Nous vous remercions. On travaille très étroitement avec Monsieur Philippe Noël au quotidien et avec tous les services de la Ville et du CPAS derrière. Vous avez entendu pas mal de choses de ce que font la Ville, le CPAS et les associations parce que nous ne sommes pas la seule association à travailler dans ce domaine-là. Je vous ai dit que l'on coordonnait l'ensemble des acteurs.

Ensemble, nous traitons avec tous ces acteurs-là, on travaille sur le parcours d'intégration mais on travaille aussi sur le vivre ensemble notamment et sur la diversité ethnoculturelle.

On nous a demandé de définir un peu les concepts.

On a choisi des définitions simples parce que le dictionnaire, vous l'avez tous. Par contre, peut-être souligner que la multiculturalité c'est la reconnaissance, c'est l'acceptation que nous sommes aujourd'hui dans une société multiculturelle – il a quelques années encore, on l'ignorait ou on ne voulait pas le reconnaître – où la diversité culturelle doit quand même être perçue comme une richesse, même si elle est source de difficultés.

L'interculturalité, ce sont les échanges entre les personnes et les collectivités ayant des appartenances culturelles différentes, qui peuvent façonner de nouvelles conditions de vie et des façons d'exister qui améliorent leur bien-être, pour peu évidemment que l'implique chacune des parties pour essayer de construire ce vivre ensemble harmonieux.

Ceci implique de travailler à des niveaux individuels mais aussi à des niveaux collectifs.

C'est permettre aussi – et c'est important notamment dans la précarité – l'accès aux droits fondamentaux pour tous, vraiment pour tous et de construire ensemble ce vivre ensemble.

Le concept d'intégration – même si certaines définitions disent que cela va dans les deux sens – est plus comme étant l'action d'accompagner une personne ou un groupe pour qu'il puisse s'insérer dans une société. C'est évidemment aussi important de pouvoir accueillir quelqu'un en l'intégrant dans tous les sens du terme et en tenant compte de ses caractéristiques propres.

Je l'ai dit juste avant: les collaborations que nous avons globalement mais on va y revenir avec des exemples concrets dans l'ensemble de nos interventions. On travaille aussi étroitement avec la Ville et le CPAS mais aussi avec l'ensemble du secteur associatif et d'autres institutions. On a parlé du RSUN, évidemment on travaille aussi étroitement avec eux, avec les associations qui travaillent (parce qu'il y a plusieurs services à Namur) et qui accompagnent les MENA notamment.

On va vous présenter quelques chiffres statistiques.

M. B. Forget, Coordinateur parcours au CAI:

Deux dias pour broser un peu le portrait des personnes étrangères à Namur.

D'abord souligner qu'au 1^{er} janvier 2023, parmi les 113.286 citoyens namurois, la population étrangère représente 10,1% soit 11.437 personnes. Parmi cette population étrangère, pour faire des pourcentages arrondis, on a environ 40% qui sont des personnes qui ont une nationalité issue de l'Union européenne et approximativement 60%, 6.903 personnes exactement, qui ont une nationalité issue d'un pays tiers.

On a fait 2 tops 5 des nationalités. On en a déjà parlé ici précédemment donc je vais être rapide mais peut-être un focus sur le top 5 des nationalités hors Union européenne où on voit que les personnes d'origine marocaine sont en premier, avec 592 personnes et après viennent les personnes d'origine ukrainienne avec 495 personnes. Viennent ensuite les Camerounais, les Congolais et puis de nombreuses autres nationalités que l'on a intitulé "autres" parce que cela devient des proportions un peu moins représentatives.

Je continue, toujours avec le portrait des personnes étrangères à Namur. Dire qu'au 1^{er} janvier 2023, parmi les 113.286 citoyens namurois, la population belge d'origine étrangère représente, elle, 21,71% soit 24.599 personnes.

C'est peut-être intéressant ici de souligner que, par rapport à ce contexte de travail autour de des demandes de nationalité, il y a d'étroites collaborations qui ont lieu très régulièrement entre le CAI et la Ville puisque la commune est évidemment un acteur important pour ce type de dossier et de demande et le CAI, de son côté, met en place tout un accompagnement des personnes pour collecter les éléments nécessaires à ce processus.

Je continue pour en arriver au profil, plus concrètement maintenant, des personnes accompagnées par le CAI. Au CAI en 2022, on a accompagné 807 personnes qui résidaient sur Namur. Parmi ces personnes accompagnées, peut-être souligner d'emblée que 111 d'entre elles étaient d'origine ukrainienne, viennent ensuite l'origine marocaine avec 147 personnes, la Serbie, l'Afghanistan, l'Albanie et puis de nouveau bien d'autres nationalités également mais moins représentatives en termes de nombre.

Un petit focus également sur les types d'accompagnement. C'est bien la demande qui est formulée par la personne lors de son arrivée à l'entrée au CAI. Beaucoup d'accompagnements sont faits dans le cadre du parcours d'intégration évidemment et j'y reviendrai après mais il y a également des demandes d'accompagnement qui concernent spécifiquement l'insertion socio-professionnelle, voire parfois l'accompagnement social.

J'avance et nous voilà toujours sur le portrait des personnes accompagnées par le CAI.

On voit qu'en 2022, sur toutes ces personnes qui ont été accompagnées au CAI, il y en a 616 qui résidaient à Namur et qui ont effectivement mis en place un parcours d'intégration et qui ont donc été accompagnées dans le cadre de leur parcours d'intégration.

Parmi ces 616 personnes, 179 personnes l'ont suivi par obligation décréte, 328 l'ont suivi volontairement. Les suivis volontaires, cela peut être des personnes intéressées par le dispositif en tant que tel et qui souhaitent le suivre, cela peut être aussi des personnes qui sont amenées à le suivre parce qu'il peut notamment servir pour une demande de nationalité.

Enfin et peut-être s'arrêter ici aussi: 111 personnes sont en fait des Ukrainiens sous protection temporaire. Nous, le constat que l'on a fait c'est que, parmi les Ukrainiens qui se sont présentés chez nous, une grande majorité a souhaité continuer poursuivre le parcours d'intégration, même après le moment où elles ont été identifiées comme des personnes n'étant

pas obligées de le suivre.

Pour le public ukrainien, dire aussi qu'une grande majorité d'entre eux lorsqu'ils arrivent, n'ont peut-être pas une demande en insertion socio-professionnelle, par contre ils manifestent clairement le souhait de s'inscrire ou de suivre des formations en langue française. Soit, ils sont déjà dans des formations en langue française, soit ils manifestent le souhait d'être orientés vers des formations de ce type-là. La formation en langue française étant alors identifiée comme un préalable nécessaire pour une insertion socio-professionnelle.

Donc – et c'est le 3^{ème} point que je voulais mettre en avant – ils sont bien là, pour ceux qui souhaitent rester et s'établir sur Namur ou en Belgique, dans l'idée de construire un projet professionnel et donc suivre une formation en langue française pour pouvoir ensuite avancer plus concrètement dans un projet professionnel, avec cet outil en plus qu'est la langue française.

On en vient maintenant à des chiffres un peu plus concrets sur le parcours d'intégration en tant que tel et les étapes. Je ne vais peut-être pas revenir sur tout mais 272 personnes, en 2022, ont eu un bilan social dans le cadre du parcours d'intégration. Peut-être juste remettre l'accent sur le bilan social, pour dire que c'est bien une anamnèse complète qui est faite avec la personne d'où elle vient, de son parcours migratoire, ses connaissances, ses compétences et ses savoirs mais ensuite, c'est se tourner vers l'avenir et le futur et envisager avec elle, sur base de son parcours et de tout ce qu'elle a pu envisager, de tout ce qu'elle a comme bagages avec elle, de voir ce que l'on peut envisager pour la suite, vers quoi elle souhaite aller. Le bilan social est du coup une étape assez essentielle dans le cadre du parcours d'intégration.

Vient la convention qui est un acte plus administratif.

Ensuite une étape importante aussi est l'orientation vers des dispositifs portés essentiellement par le réseau des acteurs namurois, donc des formations à la citoyenneté (363 personnes ont été orientées vers ces formations), des formations à la langue française (233 personnes ont été orientées vers ces dispositifs) et enfin le soutien vers l'emploi et la formation (99 personnes ont été orientées vers ce dispositif).

Peut-être redire également que, dans le cadre de la formation à la langue française, le CAI est amené, est mandaté à faire passer un test d'évaluation du niveau de langue. Cela aussi, c'est un test que l'on fait passer à un nombre important de personnes pour pouvoir statuer sur le niveau qu'elles ont, suffisant ou pas au regard du décret du parcours d'intégration. Lorsqu'il n'est pas suffisant, on les oriente vers des cours. S'il est suffisant administrativement mais peut-être pas suffisant pour la personne, il y a évidemment possibilité aussi de s'inscrire dans des formations pour poursuivre ce travail et cet apprentissage.

Je repasse la parole.

Mme B. Dessicy, Directrice du CAI:

On a dû choisir parmi les enjeux qui touchent tous les droits fondamentaux, quelques enjeux. On a choisi, peut-être pas les plus importants mais quand même les plus importants qui sont l'emploi et le logement. Après, il y en a bien d'autres mais on s'est arrêtés à ces deux-là.

Dans les constats au niveau de l'emploi, ce sont évidemment pour nous:

- les limites dans la validation des compétences et le deuil des expériences et diplômes antérieurs;*
- les lourdeurs administratives autour de l'équivalence de diplôme qui reste un gros problème dans ce pays, malgré les interpellations depuis des années;*
- la validation des compétences, des freins pour l'entrée en formation ou à l'emploi, il y a des freins du côté des personnes aussi;*
- les barrières linguistiques;*
- les difficultés liées aux gardes d'enfants qui touchent évidemment aussi ce public-là;*
- la mobilité, comme pour beaucoup d'autres publics dans notre pays;*

- l'importance aussi d'une adéquation entre l'offre et la demande;
- la précarité du titre de séjour.

Toujours dans l'enquête du Soir qui est sortie hier, 56% des Wallons pour régulariser les sans-papiers dans les secteurs en pénurie. Bonne nouvelle.

Dans les actions, on a pointé des actions que nous menons mais aussi des actions qui sont utiles, positives et des actions que d'autres mènent, notamment des modules variés d'accompagnement des personnes dans leur processus d'insertion socio-professionnelle, pour lever les freins spécifiques. Il y a plein d'opérateurs qui organisent des processus d'insertion socio-professionnelle mais dans ce que nous faisons nous, c'est vraiment identifier les freins spécifiques des personnes étrangères et les aider à lever ces freins, pour peu que l'on ait le levier pour les lever. L'équivalence de diplôme, cela reste comme je le disais un gros problème.

Des modules spécifiques à la mobilité: heureusement, il y a pas mal de choses qui apparaissent, notamment sur le territoire namurois, beaucoup d'expériences, de nouveaux modules qui apparaissent. Heureusement parce qu'il y a un gros besoin pour ce public-là et pour d'autres publics d'ailleurs. Il y a plusieurs opérateurs qui arrivent à le développer aujourd'hui.

La lutte contre les discriminations: c'est vrai que si l'enquête au logement n'a pas tout à fait montré qu'il y avait une grosse discrimination, elle reste quand même dans l'emploi et dans d'autres secteurs d'ailleurs. Les chiffres d'Unia le prouvent, il y a quand même énormément de discrimination. Par rapport à cela, comme je le disais en introduction, c'est aussi l'information qui est importante, au moins déjà au minimum informer.

Quelque chose de très concret, de très pragmatique et pour lequel il faut pas mal de moyens humains, que l'on n'a pas toujours du tout hélas, c'est vraiment arriver à faire la connexion directe entre les personnes et les entreprises, en passant par les opérateurs de formation, les opérateurs d'insertion. Donc arriver à toucher le monde de l'entreprise. Pour cela, la Semaine de l'Emploi à Namur, organisée par la Ville et dans laquelle on a été un partenaire assez actif joue vraiment son rôle parce que cela permet vraiment cette connexion entre les personnes et le monde de l'entreprise. L'organisation de modules spécifiques: il y a des projets avec l'ALE de Namur aussi.

Dernière tout cela, ce qui est important c'est toujours de trouver une complémentarité entre les opérateurs qui travaillent sur ces questions-là.

Mme E. De Liamchine, Coordinatrice pédagogique au CAI:

Le logement: je ne vais pas réexpliquer sa problématique. On a assez entendu qu'il y a une pénurie, que la concurrence entre les candidats devient particulièrement importante et que des phénomènes comme la discrimination ou la gentrification de certains quartiers populaires d'amplifient. Tout cela rend l'accès au logement difficile voire impossible.

Concernant les obstacles rencontrés par les personnes étrangères et d'origine étrangère, Monsieur Noël a déjà cité l'étude de la VUB, réalisée en 2022. Avec cette étude, on a pu mieux objectiver le taux de discrimination et on a pu aussi observer que cette discrimination diminue significativement dès lors qu'un travail de sensibilisation est réalisé auprès des agents immobiliers. Nous, nous estimons que ce travail de sensibilisation doit s'adresser également aux potentiels victimes.

C'est pourquoi, en parallèle à cette étude, le CAI développe deux types d'actions dans lesquelles Unia et la Ville sont associées.

La première consiste à informer les personnes de leurs droits. Il y a un support de communication qui est en cours de réalisation et qui vise à faciliter la compréhension du cadre légal des critères protégés ainsi que les possibilités de faire valoir ses droits face à une discrimination vécue ou observée.

La seconde action vise à mieux accompagner les victimes. Depuis 2 ans on développe, avec la collaboration d'Unia, une formation au cadre légal ainsi qu'à la détection des éléments

constitutifs de la discrimination. On met également en place un réseau de relais dans toute la province et j'aurai l'occasion de peut-être un peu plus le détailler quand j'aborderai la question du vivre ensemble.

Juste peut-être préciser que, parmi ces relais, il y en aura un au CPAS de Namur puisque des travailleurs et des travailleuses du CPAS vont suivre cette formation et donc vont pouvoir accompagner des personnes victimes de discrimination au logement.

En plus des obstacles, ces personnes ont également à composer avec leurs propres freins comme, par exemple, la compréhension du bail locatif et de la législation qui l'entoure. Des initiatives comme le "contrat de bail simplifié" développé par la Province de Namur et les 4 agences immobilière sociales du territoire, permet de dépasser cette difficulté et de faciliter l'accès. Malgré tout, des efforts supplémentaires de sensibilisation tant à des futurs locataires que des agences immobilières seraient à prévoir à l'avenir, pour poursuivre le travail entamé.

Une avant-dernière action porteuse de perspective encourageante se situe au niveau du logement public ou en tout cas de l'accès au logement public puisque récemment le groupe de travail Logement, de la Plateforme Namuroise du Social s'est penché sur les critères d'attribution de ces logements et donc des propositions ont été formulées. Il nous semble que ce sont de bonnes pistes pour traiter en partie les problématiques d'accès au logement de notre public.

On voulait également redire que l'on souhaite vraiment que la Ville poursuive ses efforts pour palier à la pénurie de logements, notamment en s'inspirant d'expériences positives développées ailleurs.

A présent, je vais parler du vivre ensemble.

On ne peut pas évoquer cet enjeu sans évoquer le contexte global de la société. Avec le temps, on fait le constat que les phénomènes se multiplient, voire s'aggravent. La question de la polarisation grandissante de la société, ces groupes antagonistes et radicalement opposés qui s'affrontent sur des thématiques de société, ce phénomène de polarisation va de pair avec les fakes news et les théories du complot qui se propagent plus vite et plus facilement que les informations réelles sur les réseaux sociaux.

Le cas récent de l'EVRAS (Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle) à l'école en est un exemple flagrant.

La question des discriminations dans la société: chaque année, les chiffres d'Unia montrent objectivement qu'elle persiste dans la société belge d'aujourd'hui, voire qu'elles augmentent. C'est un signal qu'il faut pouvoir entendre pour prendre les mesures qui s'imposent parce que, ne pas agir et ne pas prendre position, peut donner une impression d'impunité qui encourage certaines personnes à commettre d'autres actes considérés comme répréhensibles au regard la loi.

Ma Directrice l'a citée au début: la question des discours et des décisions politiques concernant l'asile et l'accueil influençant également l'opinion publique. Quand l'Europe se referme sur elle-même, quand la Belgique refuse d'appliquer la loi en matière d'accueil, cela a des conséquences sur des attitudes et la perception de chaque citoyen et de chaque citoyenne.

Donc ce contexte global a un impact sur la cohésion sociale et sur la capacité de la société belge et par là de la population namuroise à s'ouvrir à l'altérité.

Plus spécifiquement à Namur, on assiste à la constitution d'un ou plusieurs groupuscules d'extrême droite. C'est relativement inédit, en tout cas que cela se développe dans les universités puisque, vous l'avez sûrement lu, à l'UNamur des étudiants ont tenu des propos antisémites sur des canaux numériques. Fort heureusement, l'Université a réagi rapidement pour condamner fermement ces actes et des actions se mettent déjà en place pour prévenir ce genre de situations à l'avenir et notamment, en collaboration avec la Ville, il est question de l'organisation d'un colloque.

Que faire face à cet enjeu? A l'échelon local, il faut bien se rendre à l'évidence que l'on ne peut pas tout résoudre.

Par ailleurs, il y a déjà certaines réponses, certaines actions, certains projets qui sont déjà mis en place par les organisations de terrain mais aussi par la Ville pour agir à différents niveaux.

On souhaitait également profiter de notre intervention aujourd'hui pour souligner l'attention particulière des différents services de la Ville pour les questions de vivre ensemble. On fait régulièrement appel à eux, on collabore et donc ils répondent quasiment à chaque fois présents pour prévenir, au besoin intervenir ou soutenir les initiatives.

Ce que l'on se dit c'est que la Ville pourrait montrer l'exemple. Historiquement, en 2015 et plus récemment en 2022, la Ville s'est illustrée positivement dans l'accueil des candidats et des candidates à la protection internationale. Elle s'est également déclarée Commune hospitalière en 2018. On pense qu'elle doit continuer dans ce sens et notamment en condamnant publiquement et fermement des actes de racisme, de discrimination avérés qui seraient portés à sa connaissance.

Ce que l'on fait – et je l'ai déjà dit dans le logement – c'est la question de l'information des personnes étrangères sur la législation anti-discrimination. Il s'agit bien d'informer sur ce qu'est une discrimination, les critères protégés, les organismes compétents; accompagner les victimes potentielles. Je l'ai déjà dit dans le logement mais il faut savoir que l'antenne de proximité d'Unia a disparu, elle était située à Jambes et elle a disparu. C'est aussi pour cela que l'on estime qu'il est nécessaire de créer des relais au sein de toute structure en contact avec des personnes étrangères et d'origine étrangère. A l'UNamur, ce sera aussi le cas puisqu'une collaboration est en cours pour former des étudiants et des professeurs.

Il faut soutenir les initiatives ou en impulser. La Ville le fait déjà. Elle offre déjà un soutien matériel et financier à certaines initiatives qui en font la demande. C'est parfois la seule source de soutien pour certaines associations.

La Ville impulse également des actions comme avec le marché public concernant le projet de lutte contre les discriminations envers les personnes afro-descendantes. Nous, on se dit que l'appui pourrait aussi se traduire en donnant de la visibilité au projet, qui travaille le vivre ensemble.

Enfin, je terminerai par-là: on souhaite également pouvoir sensibiliser dès le plus jeune âge. Les générations de demain sont porteuses d'espoir pour un monde meilleur, plus juste, plus solidaire. La Ville pourrait aussi encourager les écoles communales à initier des actions de sensibilisation à l'interculturalité.

Merci.

M. B. Forget, Coordinateur parcours au CAI:

Je vais continuer avec un petit mot sur un autre enjeu actuel qui est la crise ukrainienne. On en a déjà parlé et je ne vais peut-être pas revenir sur le côté "situation inédite" mais il est clair que c'était une situation tout à fait inédite qui a mis beaucoup de pression sur l'ensemble du réseau et des services namurois notamment. On trouvait important peut-être de redire à l'occasion de cette intervention, c'est que nous avons pu constater au CAI que l'interconnaissance déjà existante avec les acteurs de la Ville et du CPAS, nous ont en fait fortement aidés à mettre en œuvre rapidement et efficacement des réponses les plus adaptées possibles, à l'afflux de cette population ukrainienne et à ses besoins. C'est l'intensification du travail avec la Ville et avec le CPAS qui nous a réellement permis de mieux fonctionner.

Parmi les éléments sur lesquels on a dû particulièrement travailler, c'est évidemment l'accueil du public, l'orientation du public qui venaient avec de nombreuses demandes, des demandes spécifiques notamment en apprentissage de la langue française, on l'a dit précédemment. Ce sont tous ces échanges et tous ces ajustements qui nous ont permis de mieux faire face à cette crise.

Enfin, souligner également que ce qui reste pour nous une priorité et un point de réflexion important et quasi quotidien, c'est la question du public ukrainien et de tous les autres publics qui continuent de nécessiter un accueil, un accompagnement et un travail dans la durée; sachant que beaucoup de choses dans le travail social ont été ralenties après la crise sanitaire du Covid et puis la crise ukrainienne.

C'est une réflexion quotidienne avec toute l'équipe de première ligne et de travailleurs sociaux de se dire "Comment continuer de rendre service aux uns mais aux autres également qui sont en attente et qui veulent se voir avancer également?".

Mme B. Dessicy, Directrice du CAI:

Un tout petit mot sur la crise de l'accueil évidemment mais sur les centres d'accueil que nous avons en province de Namur. Nous sommes une province qui a le plus de centres d'accueil, c'est important de le signaler. On en a 2 à Namur. C'est important parce que les personnes font aussi partie de la population et vivent sur le territoire et émergent à l'ensemble des services et institutions. Cela fait donc du travail supplémentaire qui n'est parfois pas nécessairement considéré.

Vous avez les chiffres, on retrouve aussi les chiffres des MENA, puisqu'on en parlait tout à l'heure, à Belgrade et à Jambes.

On a travaillé avec le centre de la Croix-Rouge de Belgrade qui a notamment promotionné notre programme de Mentora, on en profite pour faire la page de pub, si vous voulez devenir mentor pour accompagner une personne étrangère, n'hésitez pas, contactez-nous.

On a parlé beaucoup de la Ville et du CPAS mais on a parlé aussi de la densité du tissu associatif namurois. Il y a le CAI mais, comme je le disais, il y a beaucoup d'autres opérateurs. On n'a pas voulu vous les nommer tous. Vous avez les noms dans le CAI-stic que l'on vous a remis, qui couvre l'ensemble de la province de Namur mais on retrouve aussi les chiffres et les associations et opérateurs qui sont sur l'entité de Namur.

On a brossé le tissu associatif qui, évidemment, travaille autour de l'intégration particulièrement.

Donc :

- la formation à la citoyenneté: il y a 11 opérateurs dont 10 associations. Devinette: qui est le 11^{ème}? C'est la Croix-Rouge;*
- la formation à la langue française: on a 13 opérateurs, dont 8 associations, les autres (petite devinette) ce sont les écoles de promotion sociale. Vous allez peut-être dire que 13 opérateurs, c'est beaucoup mais d'abord il y a beaucoup de demandes, on a entendu les chiffres des populations mais cela permet aussi d'avoir un certain nombre de niveaux de cours différents puisque les personnes doivent évoluer dans l'apprentissage de la langue.*
- l'accompagnement socio-juridique spécifique et aussi social mais particulièrement spécifique: il n'y a que 12 opérateurs mais ici, ce ne sont que les initiatives locales d'intégration que l'on a dénombrées, ce sont celles qui sont financées dans le cadre du même décret que nous, par la Région wallonne, pour accompagner des personnes dans leur trajectoire d'intégration.*
- on a aussi sur le territoire, on tenait à le souligner, 11 associations qui sont issues de l'immigration. Tout ce secteur associatif et institutionnel est coordonné par nous, dans le cadre de la plateforme, on a une plateforme à la citoyenneté, une plateforme autour de la langue française et beaucoup d'autres plateformes d'ailleurs.*

Un petit mot sur l'associatif issu de l'immigration: 11 associations de profils différents. Historiquement, c'est la 1^{ère} porte d'entrée et encore aujourd'hui pour les personnes étrangères. Le lien communautaire est toujours important, on l'a vu aussi avec le dénombrement du sans-abrisme, que les personnes étrangères avaient quand même aussi des relais communautaires et c'est important. Ce sont des associations qui sont majoritairement portées par des bénévoles. Emilie l'a souligné tout à l'heure, elles ont parfois des petits appuis de la Ville, très peu d'autres niveaux de pouvoirs, elles sont très peu financées structurellement et elles développent des activités dans le pays d'origine. Oui, les personnes essaient de s'intégrer ici et c'est leur premier désir, de pouvoir s'intégrer, si elles ne peuvent pas retourner dans leur pays. Évidemment, vous seriez à l'étranger, vous auriez dû être déplacés, vous voudriez aussi retourner dans votre pays. Je pense que c'est aussi le cas des Ukrainiens mais certains décident de faire leur vie ici mais gardent un lien avec le pays

d'origine, c'est tout à fait légitime. Donc elles continuent d'organiser des activités là-bas.

Deux exemples d'associations issues de la diversité.

"Caravane pour la paix", qui vient enfin d'avoir son 1^{er} agrément, c'est la 1^{ère} association agréée par la Région wallonne et "Salisa" qui est une petite association qui a 2 subsides facultatifs par la Région wallonne et qui aide notamment les gens dans une dimension interculturelle et essaie vraiment de rassembler l'ensemble de la population. "Caravane pour la paix" existe depuis longtemps, je suppose que vous en avez entendu parler, qui travaille aussi sur les violences faites aux femmes en synergie avec la Ville et le CPAS, qui travaille aussi sur la question du permis de conduire, voilà. On voulait mettre en exergue 2 associations mais on pourrait parler de toutes.

Derrière ce tissu association, on a souligné l'effort de la Ville et du CPAS dans le soutien sur le secteur mais on voudrait souligner que ce soutien n'est pas du tout suffisant, l'action sociale pour les personnes étrangères est insuffisante et l'action associative également. Il faut renforcer les opérateurs associatifs belges qui travaillent dans les quartiers, qui travaillent auprès de toutes les populations et qui essaient de travailler sur ce vivre ensemble mais les bras manquent pour travailler ces questions-là.

M. B. Forget, Coordinateur parcours au CAI:

Le tissu associatif, le tissu des acteurs locaux est dense, il y a énormément d'acteurs et d'opérateurs qui sont importants pour les personnes. Les personnes étrangères recherchent des informations, ne s'y retrouvent pas toujours et donc différents outils ont été réalisés et on trouvait intéressant de parler ici du Bienvenue à Namur et du Guide du migrant, deux outils assez proches qui ont pu être réalisés conjointement et en collaboration entre la Ville et le CAI.

L'objectif du Guide du migrant, en province de Namur, c'est vraiment de donner des informations très concrètes concernant les partenaires, les acteurs de la formation en langue française, de l'insertion socio-professionnelle mais aussi du secteur médical ou du secteur de l'enfance pour qu'une personne étrangère puisse plus facilement retrouver ces informations, qui sont classées, etc. et puisse facilement prendre contact avec l'opérateur qui l'intéresse.

Mme B. Dessicy, Directrice du CAI:

On en a terminé avec la présentation. On vous laisse les coordonnées. Comme je le disais, vous avez notre adresse mail pour les questions vraiment particulières auxquelles on ne pourrait peut-être pas répondre et pour ne pas non plus mobiliser trop de temps.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci beaucoup pour cet exposé que vous avez tenté de rendre à la fois attractif et condensé. C'est un bel exercice.

Je cède maintenant la parole à ceux ou celles qui désireraient en savoir plus concernant la thématique.

Je vois que Monsieur Viroux souhaite poser une question.

Je vous en prie, Monsieur Viroux.

M. D. Viroux, Conseiller de l'Action sociale PS:

Merci Madame la Présidente.

Chers Collègues,

Je ne peux pas commencer ma première intervention sans dire le bonheur et l'honneur que j'ai de pouvoir intervenir au sein de l'assemblée de notre démocratie locale.

Agir pour notre ville et en particulière pour l'institution pour laquelle j'ai été mandaté, le CPAS, dans le but de servir l'intérêt général est un engagement que je ne prends pas à la légère.

Ce Conseil conjoint, c'est une opportunité importante pour mettre en avant des problématiques qui me tiennent à cœur ainsi qu'au groupe politique auquel j'appartiens.

Il est placé aujourd'hui sous le sceau de l'interculturalité et je salue le choix de ce thème important pour notre ville et je remercie le CAI pour la présentation très intéressante et tout le travail qu'ils font, notamment en matière de sensibilisation sur les discriminations au logement qui est le sujet de mon intervention.

La ville, on a cité beaucoup de chiffres, s'est profondément diversifiée ces dernières décennies avec – pour donner encore un chiffre aujourd'hui – un Namurois sur dix qui a une nationalité étrangère et plus d'un Namurois sur vingt a une nationalité d'un pays qui est en dehors de l'Union européenne et cela ne prend pas en compte les personnes ayant la double nationalité ou les personnes qui ont une origine étrangère mais pas une nationalité étrangère.

Globalement, notre ville est une ville significativement diverse où se côtoient de nombreuses cultures et nous pouvons nous en réjouir.

J'ai regardé les chiffres sur le site de la Ville et on voit que les différences à ce niveau entre quartiers sont très fortes. Alors qu'à Marche-les-Dames, Gelbressée ou Boninne, la proportion de personnes de nationalité étrangère varie seulement entre 2,1 et 3,3%, elle dépasse les 20% à Bomel, Heuvy, Les Sources, Namur centre et les Célestines et dépassent même les 35% à Cathédrale.

Si j'évoque ces différences entre ces quartiers, c'est parce que ces quartiers sont évidemment ceux où la part de locataires est la plus importante, selon les données de l'Iweps.

Pour citer deux exemples, vu que ce sont des quartiers dans lesquels j'ai vécu et que je vis, Namur centre a près de 90% de locataires et Bomel-Heuvy, près de 70% de locataires. Dans ces quartiers, les locataires sont principalement confrontés au marché locatif privé, vu que la part de logements sociaux dans le parc locatif de ces quartiers est faible.

Trouver un logement, en tant que locataire, cela relève souvent du parcours du combattant et quand on est un homme, une femme ou une famille d'origine étrangère, la difficulté n'est que renforcée car, même si on peut le regretter et bien qu'elles soient illégales, les discriminations en raison de l'origine nationale ou ethnique sont encore une réalité aujourd'hui.

Selon le baromètre de la diversité au logement de l'Unia, c'est même le premier motif de discrimination avec celui de la fortune ou plus précisément de la source de revenus.

Même si nous sommes toutes et tous – je l'espère en tout cas – conscients de la réalité de ce phénomène indigne, il demeure important de pouvoir l'objectiver.

Je salue le principe d'avoir présenté une étude, réalisé en partenariat avec l'Université, pour tenter de quantifier ces discriminations.

Toutefois, la présentation de cette étude me laisse un peu sur ma faim et je dois bien avouer que je pense qu'il est important de nuancer la satisfaction que cette présentation pourrait faire naître et que j'ai entendue durant celle-ci.

Premièrement, elle se concentre volontairement sur les annonces d'agences immobilières. Pourtant un rapide coup d'œil sur Immoweb permet de constater qu'une part significative des annonces de locations pour notre commune sont émises par des propriétaires privés. On pourrait supposer que le cadre moins professionnel pourrait conduire à augmenter les discriminations pour les propriétaires privés.

Je vois d'ailleurs qu'en 2019, au moment où les propriétaires privés avaient été pris en compte, la discrimination était plus forte chez ces propriétaires privés que chez ces agences.

Un autre élément à avoir en tête, c'est que l'étude présentée ne se base que sur une étape d'un processus de recherche immobilière, à savoir l'envoi d'une demande écrite pour une visite. Le fait que ce soit une demande écrite par mail réduit déjà potentiellement le scope de la discrimination, vu que les études démontrent que les demandes par téléphone et les demandes par mail font l'objet de discriminations différentes.

Surtout, le fait que ce soit une demande de visite doit bien nous faire prendre conscience que les résultats peuvent donner une image tronquée de la réalité de la discrimination sur le marché locatif. Accepter une visite n'engage pas à grand-chose. Dans le baromètre de la diversité au logement d'Unia, ils précisent bien que les bailleurs refusent rarement de manière

explicitent de louer un logement à certains couples et évitent de laisser des traces écrites, démontrant leurs intentions discriminatoires mais qu'il existe cependant, tout au long du processus, suffisamment de possibilité de refuser certains groupes ou de les traiter de manière illégale, de façon équivoque.

Pour constater et s'attaquer à la discrimination, il est important de discerner les différents moments et les différentes stratégies utilisées, que ce soit au moment de la remise du dossier, de la visite ou de la conclusion du bail.

Si je comprends bien l'aspect plus objectif de se concentrer sur les demandes écrites, j'alerte sur le fait que cela ne va pas nous mener à nous rassurer ou à nous féliciter du résultat faible que l'on obtient.

Je dirais même que le fait qu'il existe déjà des discriminations et encore des discriminations pour une simple demande de visite doit quand même nous alerter.

Enfin, je regrette que l'étude n'aborde pas la question du cumul des motifs de discrimination. Elle aborde la question de la source de revenus mais elle ne chiffre pas le cumul des discriminations alors que les quartiers principalement concernés par le marché locatif sont aussi ceux où il y a également le plus de bénéficiaires d'un revenu de remplacement ou d'intégration sociale. Les effets cumulatifs de ces caractéristiques contribuent à accentuer encore davantage la fragilité des personnes concernées.

Il y a quand même quelques chiffres à avoir en tête pour terminer, pour prendre conscience des proportions que prend la discrimination, dans une étude qui avait été faite auprès de propriétaires privés, les propriétaires étaient 26% à dire qu'ils chercheraient un autre locataire pour une personne d'une autre origine, 10% à dire qu'ils chercheraient un autre locataire si cette personne était une personne seule avec enfant et 40% à dire qu'ils chercheraient un autre locataire si la personne était une personne dépendante d'une aide locative du CPAS. Je vous laisse imaginer la situation d'une femme seule avec des enfants et un revenu de remplacement ou de l'intégration sociale.

En tant que Conseiller de l'Action sociale, je dois bien dire que cela m'alerte de lire l'ampleur des discriminations dont sont victimes des personnes en raison de l'aide sociale qui leur est octroyée.

De toutes ces remarques, émergent plusieurs questions.⁷

Pourquoi les différents éléments que j'ai cités (le fait de ne pas prendre en compte les propriétaires privés, de ne pas prendre en compte d'autres étapes du processus) n'ont pas été pris en compte, ne serait-ce que pour nuancer les résultats qui ont été présentés?

A titre informatif, quel a été le prix de cette étude?

Enfin, dans les objectifs, vous évoquez l'importance de se faire une idée de la situation à Namur et appliquer une première forme de sensibilisation, quelles seront les suites données à cette étude? Je pense que l'on ne peut pas se contenter de cette première forme de sensibilisation au vu de la gravité des faits.

Pour donner une idée, à ce titre, une des recommandations du baromètre de la diversité au logement de l'Unia est, je cite: "Lutter contre la diffusion dans les médias et dans les discours politiques de messages stigmatisant les minorités ethniques, les allocataires sociaux, les jeunes et les personnes souffrant de handicaps". Je pense que l'on devrait tous prendre en compte et être conscients de notre responsabilité en tant que mandataires politiques. Je dois bien dire que quand on entend de nombreux discours politiques sur l'assistanat, il y a matière à du progrès sur le sujet et je pense que si nous nous engageons, chacun et chacune ici, à suivre cette recommandation de l'Unia, ce serait déjà une belle amélioration.

Je conclurai en disant ceci: il est très bien de faire un fasciculé souhaitant la bienvenue à Namur mais ce "bienvenue" ne doit pas se contenter d'être une déclaration d'intention.

Merci.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Monsieur Viroux.

Y a-t-il d'autres personnes qui souhaitent s'exprimer?

Oui, j'ai vu votre bras Madame Hubinon, allez-y.

Mme A. Hubinon, Conseillère communale Ecolo:

D'abord, je voulais remercier nos interlocuteurs pour la qualité et de leur présentation et du document qu'ils nous ont remis. Je le trouve excessivement clair, bien présenté, accessible, compréhensible. Félicitations. C'est une première chose.

Deuxièmement, j'avais une petite question complémentaire très concrète. J'ai la chance de travailler dans une école où la multiculturalité est mon quotidien. On a accueilli beaucoup d'élèves ukrainiens, on a des élèves de toutes origines dans l'école, je crois qu'il y a 57 nationalités représentées dans notre école, c'est vous dire que c'est vraiment le quotidien.

Vous avez beaucoup parlé (et je sais que vous avez fait des choix et que vous n'avez pas parlé de tout ce qui vous concernait) des personnes qui sont en chercher un logement, de celles qui cherchent à s'insérer professionnellement ou socialement. Qu'en est-il des plus jeunes, des enfants? Est-ce qu'au sein de votre institution, est-ce qu'il y a des aides particulières pour les écoles qui accueillent les enfants d'origines étrangères et qui ne relèvent peut-être plus nécessairement en direct du DASPA (Dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants)? Dans l'école où je suis, on a des élèves DASPA, donc qui relèvent du dispositif particulier des primo-arrivants mais ils ne sont plus tous primo-arrivants, il y a des MENA, etc. Est-ce que vous pourriez être une institution ressource pour des écoles comme la mienne qui, au quotidien, sont confrontées à des enfants qui ne parlent pas français, dont les parents ne parlent pas français et qui cherchent de l'aide grâce à nos écoles?

Merci pour votre réponse.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Madame Hubinon.

Je vais passer la parole encore à d'autres pour que vous ayez une série de questions.

J'ai vu Madame Klein et Monsieur Bruyère.

Madame Klein.

Mme D. Klein, Cheffe de groupe Les Engagés:

Merci Madame la Présidente.

J'ai deux simples petites questions.

Excusez-moi pour mon ignorance mais quand vous parliez du problème de l'emploi, article 60, est-ce que les personnes d'origine étrangère ont accès et peuvent bénéficier d'un article 60? C'était ma première question.

Vous avez dit en entrée de propos que c'est une crise de l'accueil et pas une crise de l'afflux. Qu'est-ce que vous voulez dire par là?

Vous avez donné les chiffres concernant nos deux centres d'accueil à Namur mais, si j'ai bien compris, c'est la capacité et je me posais la question: est-ce qu'ils sont à pleine capacité pour le moment ou pas?

Merci.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci. Peut-être Monsieur Bruyère et puis je céderai la parole aux représentants du CAI.

M. R. Bruyère, Conseiller communal PTB:

Merci Madame la Présidente.

Merci beaucoup aux représentants du CAI pour votre rapport oral, le Powerpoint et le rapport

écrit qui sont vraiment d'hyper bons outils. Je comprends beaucoup mieux ma ville et j'ai beaucoup plus de connaissances de ma ville et c'est grâce à vous ici dans la question de la multiculturalité et interculturalité. Donc merci beaucoup. Merci aussi d'être assez courageux sur le fait de donner votre avis sur les enjeux, que l'on partage. Moi, je donne mon avis, après chacun donnera son avis.

Pour répondre à Madame Klein, c'est une crise de l'accueil parce qu'on ferme des places parce qu'il n'y a pas de volonté politique d'accueillir les gens qui crèvent de partout dans le monde maintenant, à la fois parce qu'électoralement c'est porteur et parce que, pour toute une série de raisons, on estime que l'on n'a pas l'argent pour cela. Il y avait des places et maintenant, il y en a moins, voilà. Pour la même raison qu'on estime que financer Unia c'est gauchiste ou je ne sais pas quoi et on coupe les financements d'Unia. C'est un choix politique. C'est mon avis.

Sur la question du logement, c'est aussi hyper courageux de le mettre ici en avant parce que c'est aussi un choix politique difficile à mener. Je suis vraiment d'accord avec Monsieur Viroux. Je vous félicite pour votre première intervention. Oui, c'est clair que manifestement les publics qui sont en situation de primo-arrivants ou d'origine immigrée ou qui sont eux-mêmes immigrés ont manifestement l'air d'être plus touchés encore dans un cadre de pénurie de logements. Merci beaucoup d'avoir démontré par A+B cela ici, avec des exemples clairs et matériels.

J'avais une question très concrète: comment faites-vous (c'est une question qui est peut-être un peu embêtante) quand une personne vient vous trouver et explique qu'elle subit une discrimination de la part des institutions publiques? Dans notre pays, pas autant qu'en France heureusement, il y a de plus en plus de violences policières, de racisme au sein des institutions. Donc voilà, je suppose qu'il y a des gens qui témoignent, qui subissent des violences physiques ou psychologiques. Je ne sais pas si vous avez des expériences de cela ou si vous trouvez que la Ville pourrait faire des choses.

Par rapport aux deux exemples qui ont été pris, je ne sais plus dans quelle commune et à Liège, si vous aviez un peu plus d'explications par rapport à cela parce que vous avez dit qu'il y a des expériences positives qui se passent ailleurs mais je ne les connais pas du tout. C'est peut-être intéressant de les développer comme cela, on a plus de matière et de nourriture politique pour venir concrètement avec des solutions pour du logement pour tous.

Merci.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Monsieur Bruyère.

Je vous cède la parole pour répondre à ces premières interrogations.

Mme B. Dessicy, Directrice du CAI:

Je laisserai Monsieur Noël répondre plus en avant sur l'enquête sur les discriminations logement mais peut-être redire qu'on est loin d'un monde magnifique donc oui, il y a pas mal d'enfants qui ne parlent pas français dans les classes et non, il n'y a rien. Nous, ce n'est pas notre rôle de le faire et il n'y a pas suffisamment de cours de français adaptés à des enfants en primaire, en secondaire, etc. C'est un constat. Il y a la Ville mais il y a les autres niveaux de pouvoir qui sont particulièrement concernés par cette problématique-là.

Après, ce que l'on fait c'est plutôt appuyer ces enseignants dans la gestion de cette multiculturalité. On a une formatrice pour toute la province de Namur. C'est pour vous situer. On organise des Salons éducation et des outils quand il y a vraiment un gros problème dans une classe, on essaie d'épauler l'enseignant en lui donnant des outils mais on ne peut pas y rester tout le temps. Cela fait crûment défaut.

Les centres d'accueil sont à pleine capacité. Les chiffres exacts à Namur, on ne les a pas mais c'est comme partout ailleurs.

Sur la discrimination, elle reste, elle est importante, elle est restante et elle ne devrait pas être existante. Ce que je voulais souligner par rapport à cela, Emilie l'a dit, c'est le rôle des pouvoirs publics de fortement affirmer que c'est interdit partout parce que cela a aussi des impacts, le fait que cette discrimination perdure, cela a aussi des impacts sur les populations étrangères

qui, parfois, se sentent victimes alors qu'elles ne le sont pas.

Par exemple, quelqu'un qui n'a pas un diplôme adéquat ou qui ne parle pas le français pour un travail pour lequel le français est nécessaire, va se sentir victime de racisme alors que dans certains cas, il n'y a pas de racisme mais simplement des contraintes administratives qui font que. C'est l'air ambiant qui fait que ces personnes-là (et on en connaît énormément) portent des fantasmes depuis leurs parents. Je vous passe tout ce que l'on entend aujourd'hui avec la colonisation, la décolonisation, etc. C'est une des complexités qui est très difficile à appréhender.

Il est clair pour nous qu'il faut aussi travailler avec les victimes. Nous, on n'a pas le rôle de recevoir les victimes, c'est Unia. Unia qui n'a en effet plus de moyens aujourd'hui. La Région wallonne a sorti un beau plan de lutte contre le racisme, derrière lequel il n'y a pas de moyens. On nous dit qu'il y aura, demain, Unia, les centres régionaux mais en même temps, on ne nous donne pas de moyens pour accueillir des victimes.

Or, nous, on se dit qu'objectiver avec les personnes qui se sentent victimes, est-ce que c'est un acte de racisme ou pas? Si oui, il faut faire de la médiation. Si c'est un service public, par exemple (puisque vous avez donné cet exemple-là), ce que l'on fait toujours c'est que l'on ne s'arrête pas à un seul cas, on essaie de capitaliser les situations, les constats. Des plaines sur les institutions, on en a énormément mais il faut capitaliser les constats. Quand il y a vraiment un problème avec un service, ce que l'on fait, c'est contacter le service et voir comment on peut améliorer. Souvent, on se rend compte que les services sont aussi dans des situations difficiles.

On a parfois eu des plaintes, historiquement, sur le CPAS de Namur et quand on rencontre les assistantes sociales, elles disaient: "On est juste en burn-out". C'est parce que vous en avez parlé tout à l'heure que je le dis. Evidemment, elles passent 5-10 minutes auprès des personnes et les personnes se sentent évidemment mal accueillies. Donc heureusement qu'il y a des institutions comme les nôtres derrière.

Quand on fait la configuration telle que celle-là, on prend pleine connaissance du problème qui est vraiment entier.

Alors oui, dans les articles 60, il y a pas mal de personnes étrangères qui démontrent d'ailleurs une insertion souvent relativement positive. Oui, c'est possible.

Je crois que l'on a fait un peu le tour de plusieurs interventions, sauf la suite de la recherche sur les discriminations au logement.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Monsieur Noël pour cette question.

M. Ph. Noël, Président du CPAS:

C'est une question qui en amène plusieurs en fait, l'intervention de Monsieur Viroux.

L'étude n'a pas pour vocation à être parfaite. Je connais tous les biais et les limites que vous avez évoqués, je les partage, il n'y a pas de difficulté.

On a quand même étudié la polyexposition et la problématique, je l'évoquais de manière beaucoup trop succincte donc je vous transmettrai l'intégralité de l'étude mais, notamment, l'origine ethnique croisée avec les ressources fait partie de l'étude en tant que tel. Effectivement, on a réduit le scope, on a bien réfléchi sur l'étendue des critères et des questions à poser.

L'étude a coûté 25.000 €, pour répondre de manière très claire sur le sujet.

Elle a pour vocation à pouvoir identifier la problématique. En fait, quand on est allé à Gand (vous faites références au slide en marquant 2019), l'Université avait fait des coups de sonde très peu représentatifs en termes d'échantillons et donc on avait une illustration de la discrimination au logement à Namur, qui était énorme. On a donc voulu prendre le temps d'analyser les choses de manière plus précise et c'est pour cela que l'on a fait un choix méthodologique restreint – je confirme la limite de l'exercice – mais cela permettait au moins

d'avoir une forme d'image. On ne s'est pas limité simplement à cette notion d'image puisque, dans la foulée de ce que l'on a évoqué, dans les phases 1 et 2, on a réalisé avec l'IPI (le syndicat des agences immobilières) une formation certifiante avec eux d'une demi-journée, à laquelle plus de 60 agentes et agents immobiliers étaient présents, justement pour leur relayer les constats, évoquer avec eux le fait qu'ils avaient un rôle sociétal et une législation à respecter, qu'ils ne doivent pas être le vecteur de discrimination et aussi l'attitude qu'ils doivent avoir par rapport aux propriétaires qui leur passent des messages différents.

Effectivement, il y a une moindre importance accordée (et encore, c'est un peu nuancé) par rapport aux propriétaires privés. Quand on passe par notre intermédiaire, il y a le rôle de l'agent immobilier qui est cadré.

Donc je partage tous les éléments que vous avez apportés sur le sujet.

En plus de la formation IPI, sachez qu'en 2024, on a prévu encore des séances auprès des professionnels pour suivre le travail. Ce n'est pas juste une image, il y a vraiment tout un processus d'accompagnement qui est prévu pour que le dispositif soit le plus complet possible.

On aurait pu tester encore différents autres critères. On a fait un choix restrictif. La notion de polyexposition ou polyprofils (vous avez bien évoqué une femme avec enfants, d'origine étrangère qui bénéficie d'un revenu d'intégration cumule tout une série de profils), on a voulu pour avoir des moyens supportables par rapport au budget qu'on avait consacré, limiter le choix, avec un échantillon plus large possible pour avoir quand même quelque chose de représentatif. Pour être encore plus précis et parce que je n'ai pas voulu passer 1h30, ni en Commission, ni aujourd'hui en séance (je pense que beaucoup de gens apprécieront que je ne passe pas 1h30 sur l'enquête) mais on peut en rediscuter. En tout cas, on vous communiquera l'intégralité de celle-ci, qui est par ailleurs fort intéressante.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci Monsieur Noël.

Madame Quintero.

Mme C. Quintero-Pacanchique, Cheffe de groupe Ecolo:

Merci Madame la Présidente.

J'avais une question.

Merci beaucoup pour votre présentation très riche.

Je voulais juste faire une remarque par rapport aux enfants. Les enfants sont un vecteur, un lien qui permet plus d'intégration, plus de sociabilisation. Je me demandais s'il y avait des synergies qui existaient avec l'Accueil Temps Libre (ATL), un service de la Ville qui aide notamment les parents à trouver des activités extrascolaires, des stages, etc. Ils éditent un guide tous les ans avec les différents clubs et infrastructures culturelles qui existent. Je me dis que ce serait bien, si ce n'est pas déjà le cas, que vous soyez mis en relation parce qu'un enfant qui fait d'autres activités, rencontre d'autres cercles de personnes et c'est quelque chose qui devient un cercle très vertueux et permet à ces personnes, qui n'ont souvent pas d'autres familles, de se faire de nouveaux amis. C'est quelque chose de terriblement important.

Merci.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci. D'autres questions encore?

Monsieur Martin.

M. F. Martin, Chef de groupe PS:

Pas une question, juste souligner l'important travail que le CAI réalise. Je m'en serais voulu de ne pas le relever tout en relevant également (Emilie a eu raison de le rappeler tout à l'heure) qu'il y a toujours plus à faire et on doit être sur la balle sur cette question de l'intégration de l'interculturalité mais je voudrais quand même souligner que la Ville de Namur comme

Sambreville sont deux villes qui ont été pionnières en matière d'intégration. Je tiens à la souligner. Le soutien structurel, au départ, du CAI ce n'est pas quelque chose de naturel dans toutes les communes de la province. Je pense que c'est important de le souligner, même si les défis restent immenses, les défis restent grands et qu'il faut être vigilant sur cette crise de l'accueil que nous vivons et sur l'importance d'avoir une réponse appropriée pour ceux qui poussent la porte de chez nous.

Voilà, tout simplement.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci. Je vous repasse la parole pour la réponse à Madame Quintero?

M. B. Forget, Coordinateur parcours au CAI:

Sur la question des collaborations avec le secteur de l'enfance, du service ATL, etc. pour répondre le plus concrètement possible, je dirais que l'on constate effectivement beaucoup de demandes et beaucoup de besoins lorsque l'on accompagne des personnes. Maintenant, on est clairement dans une situation où l'équipe est extrêmement chargée en termes d'emploi du temps et ajouter la construction d'actions ou de collaborations de ce type-là, on le fait vraiment de manière parcimonieuse mais j'avoue que l'on est prudent avec cela parce que l'équipe est vraiment limite. On manque d'effectifs pour accompagner les personnes au cœur de la crise ukrainienne, qui s'atténue un peu mais les autres publics sont là. On était parfois dans des délais anormaux par rapport à un accompagnement social de qualité. On est maintenant plus dans une mesure où on essaie d'accompagner les personnes dans des délais corrects mais du coup, ce genre d'initiative, on n'a pas le temps de les construire et de les développer. Ce que l'on essaie de faire, c'est d'orienter les personnes que nous accompagnons et les familles vers des services que nous connaissons. On fait donc un travail d'orientation vers des services du secteur de l'enfance, ATL et autres, en orientant les familles et en disant que c'est dans ces endroits qu'ils pourront trouver des réponses, des activités intéressantes pour les enfants, etc.

Il y a un vrai enjeu d'emploi du temps qui reste compliqué pour nous à ce niveau-là.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci beaucoup. S'il n'y a plus d'autre question pour ce soir... Je vous en prie, Monsieur Pierrard.

M. S. Pierrard, Conseiller de l'Action sociale PTB:

En fait, je tenais à vraiment respecter tout le travail que vous faites.

J'ai entendu que vos budgets étaient en partie supprimés par les pouvoirs publics. Je trouve que c'est un mauvais signal de l'autorité publique mais surtout, je me pose la question: si on continue de raboter vos budgets, comment allez-vous faire pour continuer votre travail qui est si important?

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Je ne sais pas si, face à cette question, vous pouvez vraiment donner une réponse facile.

Mme B. Dessicy, Directrice du CAI

Est-ce que je prends mon chapeau avec? Vous parlez de quel budget? Le budget de la Province? Je n'entendais pas bien d'ici.

M. S. Pierrard, Conseiller de l'Action sociale PTB:

Le budget de la Province, oui.

Mme B. Dessicy, Directrice du CAI

Hélas, on n'est pas la seule association à s'être vu supprimer les subsides par la Province de Namur. C'est vrai que cela manque énormément. Bernard Forget a parlé de la saturation de l'équipe, qui est aussi en burn-out. On a parlé des équipes du CPAS mais la nôtre aussi souffre énormément parce qu'on ne peut pas faire un accompagnement toujours de qualité, avec toutes les demandes particulières des familles mais il y a aussi tout le travail de discrimination.

Par exemple, quand je disais "accompagner les victimes", c'est aussi pour répondre à l'interpellation de Monsieur par rapport aux propriétaires privés, c'est de pouvoir vraiment dénoncer. Si, sur le terrain, on pouvait avoir des ressources humaines pour pouvoir non seulement objectiver: "Est-ce que la personne est réellement victime de racisme ou est-ce qu'elle fantasme?" comme je le disais, mais aussi pouvoir l'accompagner. Si c'est le cas et si c'est vrai, de pouvoir dénoncer et identifier les propriétaires.

La VUB a constaté qu'il y avait quand même des propriétaires qui pouvaient être identifiés comme étant racistes sur notre territoire et que ce serait bien de faire la chasse à la sorcière. Pour cela, il faut des moyens humains pour pouvoir y arriver et on n'en a pas.

Je peux parler des MENA, la Région wallonne a reconnu aujourd'hui dans son cadre décrétable, l'accompagnement des MENA mais qui se limite à un moment donné, par rapport au regroupement familial, etc., etc. Je pourrais vous citer tous les domaines.

On n'a pas répondu à Monsieur par rapport aux expériences utiles que l'on peut prendre, par exemple sur la question du logement, il y a l'expérience à Liège sur les propriétaires solidaires.

Comme le disait Monsieur Noël, c'est trop court aujourd'hui d'exposer tout cela. Par contre, ce serait peut-être intéressant d'en faire une séance publique avec aussi des pistes d'actions possibles, sur la discrimination aussi.

On a parlé de l'importance de la visibilité. Notre secteur a besoin aussi d'être visible, avec des actions publiques portées par la Ville, qui dénonce, qui dit, qui exprime et qui souligne aussi les actions à mener.

Je m'arrête là parce que je pourrais vous retenir toute la nuit.

Mme A. Oger, Présidente d'assemblée:

Merci beaucoup. On prendra sûrement acte de votre suggestion.

S'il n'y a plus de questions qui vous viennent directement à l'esprit, je propose que vous puissiez toujours y réfléchir et envoyer vos questions par mail au CAI, que je remercie encore une fois vraiment pour le travail que vous faites au quotidien et pour la présentation que vous nous avez donnée aujourd'hui. Vraiment, j'espère pour vous des suites favorables et je suis sûre que la Ville sera attentive.

(Applaudissements dans l'assemblée).

La séance est levée à 21h43.

Pour la Directrice générale, absente,
le Directeur général adjoint,

Le Bourgmestre,

B. Falise

M. Prévot

Le Directeur général du CPAS,

Le Président du CPAS en charge de la
Cohésion sociale,

A. Sorée

Ph. Noël